



PETITS GESTES,
GRAND DÉFI



Rapport annuel

sur le prix et la qualité du service
de prévention et de gestion des déchets

Année 2021



SOMMAIRE

01	FICHE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE	5 - 8
02	ORGANISATION DU SERVICE	9 - 14
03	LES FAITS MARQUANTS EN 2021	15 - 44
04	INDICATEURS TECHNIQUES	45 - 58
05	INDICATEURS FINANCIERS	59 - 74
06	BILAN	75 - 78
07	GLOSSAIRE	79
08	NOTES	80 - 81

NOTE : CHANGEMENT DE RÉFÉRENCE POUR LE CALCUL DE LA POPULATION

- Jusqu'au 31/12/2017 :
 - Population calculée sur la base des données INSEE majorées annuellement de 1,9%
 - Population 2017 : 43 895 habitants
- À compter du 01/01/2018 :
 - Population fournie par SINOE*, recalculée annuellement
 - Population 2021 : **44 504 habitants**

*SINOE = Outil d'analyse destiné aux collectivités afin de les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et améliorer leur service.

1

Fiche d'identité DU TERRITOIRE CŒUR DU VAR



LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CŒUR DU VAR » REGROUPE 11 COMMUNES DU MOYEN PAYS VAROIS

- Besse-sur-Issole
- Cabasse-sur-Issole
- Le Cannet-des-Maures
- Carnoules
- Flassans-sur-Issole
- Gonfaron
- Le Luc-en-Provence
- Les Mayons
- Pignans
- Puget-ville
- Le Thoronet

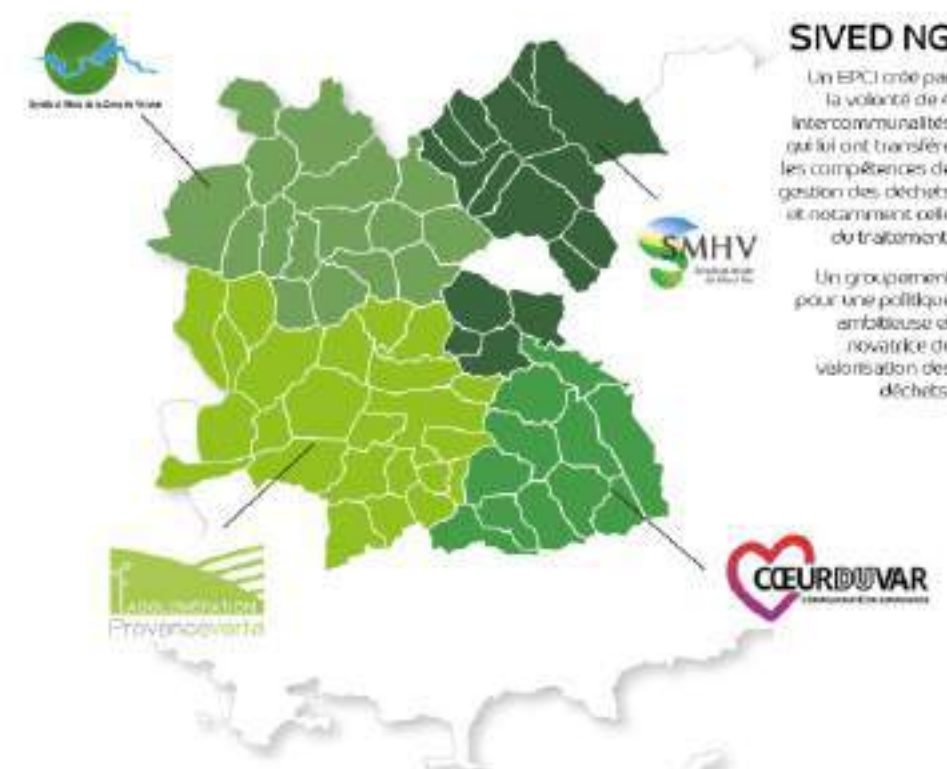


LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES « CŒUR DU VAR » A ÉTÉ CRÉÉE EN JANVIER 2002.

Depuis le 1^{er} janvier 2004, elle exerce la compétence de **collecte et de traitement des déchets ménagers** pour le compte de l'ensemble de ses communes adhérentes.

Elle gère la collecte en régie depuis le 01/01/2011, pour 10 de ses communes, étendue à l'ensemble du territoire de Cœur du Var au 01/01/2014.

Au 1^{er} janvier 2017, la compétence traitement des ordures ménagères résiduelles a été déléguée au SIVED-NG.



2

Organisation DU SERVICE



PETITS GESTES, GRAND DÉFI

2.0 LES VÉHICULES

- 12 bennes à ordures ménagères (+3,5 T)
- 10 mini-bennes
- 2 camion benne avec grue
- et 2 camions ampirole pour la collecte des colonnes enterrées
- 1 camion grue
- 4 camions Maxity avec hayon pour la collecte des encombrants
- 10 véhicules légers pour les chefs d'équipes, responsable d'exploitation, agents de prévention



219 320 L
de gazole consommés

*Maintien de la consommation malgré
une augmentation de la population
grâce à l'optimisation des collectes*

2.1 ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE ET PHYSIQUE

Le service est implanté aux Sigues sur la commune de Gonfaron depuis 2012.

L'accueil s'effectue du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h et le vendredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

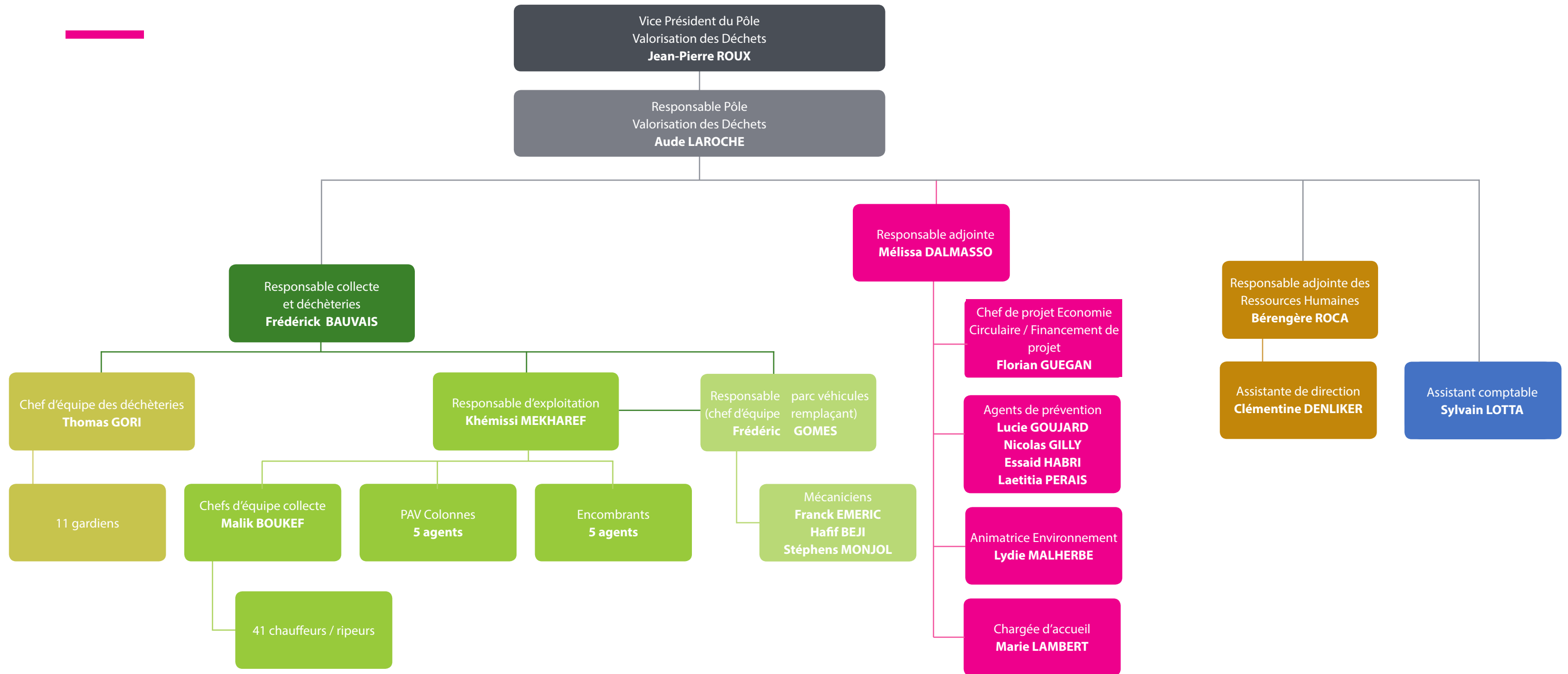


2.2 MOYENS MATÉRIELS

- 1 centre administratif
- 1 centre technique
- 4 déchèteries intercommunales
- 1 aire de lavage



2.3 ORGANIGRAMME au 01/01/2022



2.4 BILAN FORMATION

Axes de formation	Objets	Nombre de jours
Professionnalisation du Métier	Hygiène, sécurité et prévention des risques en propreté publique	38,5
	Maitriser la matrice des coûts et la méthode comptacoût	
	Les régies d'avances et de recettes	
Formations obligatoires d'intégration	Catégorie A	
	Catégories C	

Une diminution de 76% du nombre de jours de formation entre 2020 et 2021. L'année 2020 était exceptionnelle en nombre de formation.

2.5 BILAN ACCIDENTS DE TRAVAIL ET MALADIES

Type d'arrêt	Nombre de jours					
	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Accident du travail	978	417	890	821	128	647
Maladie	2161	1476	1293	1708	2202	2175
TOTAL	3139	1893	2183	2529	2330	2822



Multiplication par 5 du nombre de jours d'arrêt liés à des accidents de service entre 2020 et 2021.



Diminution des maladies ordinaires de 1% entre 2020 et 2021 avec 7 agents cumulant la moitié des jours d'arrêts maladies.

3

Les faits marquants en 2021

PETITS GESTES, GRAND DÉFI

3.1 LA POLITIQUE DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Des résultats très encourageants !

- - 135 kg/hab. en 11 ans
 - 399 kg/hab. en 2010
 - 264 kg/hab. en 2021
- 48 700 tonnes détournées de l'enfouissement depuis 2010
 - 5,4 millions € de coûts évités



3.2 UN TERRITOIRE ENGAGÉ

- Une démarche depuis 2010 de prévention et de réduction des déchets
- Le projet « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage » c'est :
 - Une contractualisation de 3 ans avec l'ADEME (2015 – 2018)
 - Un programme de 28 actions : « marché zéro déchet », Commerce Engagé, Défi école, Foyers témoins, réduction des fréquences...
 - Une mobilisation de nombreux partenaires : écoles, mairies, entreprises, commerçants, chambres consulaires...
- Un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés adopté le 24/10/2017
 - Un programme regroupant des actions de sensibilisation, des actions d'éco-exemplarité, des actions emblématiques nationales ...
- Un territoire inscrit dans une démarche d'économie circulaire (lauréat de l'AAP en 2019)
 - Un programme de 13 actions individuelles + 9 actions collectives (partenariat avec le SIVED NG et la CC du Golfe de St Tropez)
- Un territoire labélisé Territoire Economie Circulaire par l'ADEME en 2020 parmi 16 lauréats en France.

3.3 UNE COMMUNICATION RENFORCEE

- Un site internet spécifique : www.letriacoeur.fr
- Une page Facebook « Le tri à cœur »
- 4 pages dédiées au Pôle Valorisation des Déchets dans le journal intercommunal
- La promotion de 20 gestes éco-responsables illustrés :
 - Sur les véhicules de collecte
 - Sur les sacs de pré-collecte...
- 816 courriers de bienvenue envoyés aux nouveaux arrivants avec la présentation de nos services



RÉSULTATS



Plus de 25 000 vues en 2021 sur le site internet
 ↗ (+4,7%)



1 292 "j'aime" sur Facebook
 ↗ (+43%)



Des visuels de communication plus attractifs

3.4 LA GESTION DES CRISES

Feu de la plaine des Maures - 16 août 2021

Compte tenu du contexte, les services ont adapté la collecte et fourni le matériel nécessaire pour le poste de commandement des opérations.

- Collecte maintenu hors des zones à risques
- Fourniture de bac de collecte pour le poste de commandement



Inondations à Pignans - 24 août 2021

De violentes précipitations se sont abattues sur Pignans. De nombreux logements ont été inondés entraînant pour beaucoup de personnes des pertes importantes.

- Les services de Cœur du Var se sont associés à ceux de la commune de Pignans pour venir en aide aux sinistrés.
- Pour permettre l'évacuation des biens détruits, Cœur du Var a mis en place plusieurs bennes accessibles aux sinistrés et aux services techniques.
- L'accès à la déchèterie a été simplifié, rendant les dépôts accessibles sans carte.
- Les équipes d'encombrants de Cœur du Var ont été épaulées par celles du Pôle technique pour ramasser devant les habitations les meubles et autres objets détruits.

3.5 LA SUPPRESSION DE LA COLLECTE EN SAC

4 centres villes modernisés depuis 2016 : suppression de la collecte en sacs (Gonfaron, le Luc, Pignans et Puget-Ville)

2 centres villes déjà aux normes : Le Cannet-des-Maures et Carnoules ne disposent pas de collecte en sacs

Compte tenu de la crise sanitaire et par mesure de sécurité, les collectes de sacs au sol ont été supprimées dans les centres villes de Cœur du Var bénéficiant encore de ce dispositif :

- Besse-sur-Issole
- Cabasse-sur-Issole
- Flassans-sur-Issole
- Les Mayons
- Le Thoronet



Plus aucune collecte en sac sur le territoire de Cœur du Var depuis le 13 mai 2020

RÉSULTATS



13 nouveaux points collectifs créés



1 275 flyers distribués



Suivi pendant 1 mois avec les agents de prévention et la police municipale


3.6 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Actions grand public

- Objectif: Mettre en place une animation de sensibilisation du grand public afin de promouvoir un tri de qualité
- Moyens mobilisés:
 - 1 chargée de missions
 - 3 agents de prévention
- Exemples d'actions grand public:
 - Fête du livre
 - Stand d'information en déchèterie
 - Fête du terroir
 - World Clean Up Day
 - Laisse parler ton cœur, collecte de jouets pour Noël
 - Forum des associations



RÉSULTATS

 55 actions grand public en 2021	 750 personnes sensibilisées
 Animations gratuites ayant un fort succès	 Volonté politique de poursuivre ce service



3.7 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION



38 Actions porte-à-porte

Message transmis

- Présentation de la Communauté de Communes Cœur du Var
- Sensibilisation au tri des déchets
- Questionnement sur leurs habitudes pour la valorisation des biodéchets (composteurs, poulaillers...)
- Proposition d'un composteur gratuit / accès au composteur partagé
- Si acceptation, dotation et formation au compostage avec la signature de la charte d'engagement
- Présentation des autres services de la collectivité (broyage, collecte des encombrants...)
- Mise à jour de l'équipement si besoin (conteneur de tri trop petit par exemple)



RÉSULTATS

 38 actions porte à porte en 2021	 1 425 personnes sensibilisées et 2 160 personnes avisées par boîtes aux lettres
--	---

3.8 LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Actions jeune public

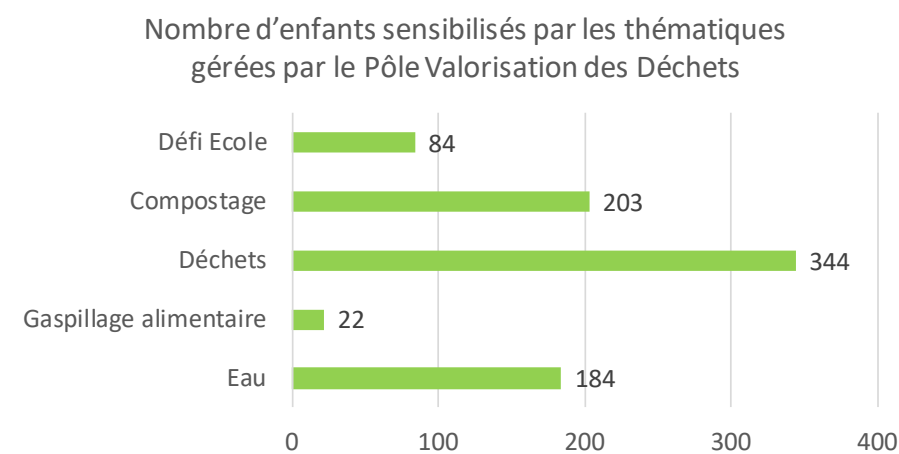
Programme de sensibilisation à l'environnement 2020 à 2021

- Objectifs :
 - Encourager les écoles au tri des déchets
 - Rendre les enfants acteurs de la préservation de l'environnement
- Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 1 animatrice environnement
 - 1 infographiste



Livret envoyé à toutes les écoles en début d'année qui propose :

- 10 animations Espaces naturels et agriculture
- 5 animations Eau
- 5 animations Aménagement du territoire
- 10 animations Déchets



3.9 LES ACTIONS MENÉES AUPRÈS DES ENFANTS DE 3 A 11 ANS

Renforcement du tri et du compostage dans les écoles

- Objectifs :
 - Améliorer le tri des déchets dans les établissements scolaires
 - Mettre en œuvre des actions durables dans les écoles
 - Proposer des animations et des sorties gratuites pour les établissements participants
- Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 1 animatrice environnement
 - 1 agent de prévention



École de Flassans



Table de tri école de Puget-Ville

RÉSULTATS



33 inscriptions sur les thématiques de l'eau et des déchets soit 753 enfants sensibilisés



Volonté politique de poursuivre ce service



Toutes les écoles sont équipées en bac de tri et en affiches avec consignes adaptées



21 écoles sont points relais pour Terracycle, Screlec et bouchons en plastique et/ou liège



9 classes ont visité le centre de tri depuis 2016



17 composteurs ont été installés depuis 2016 (1 en 2020)

3.10 LE DÉFI ÉCOLE

- Objectifs :
 - Mettre en œuvre des actions durables dans les écoles
 - Proposer des animations et sorties gratuites pour les établissements participants
 - Répondre aux objectifs sur la LTECV : pour lutter contre le gaspillage alimentaire et valoriser les biodéchets
- Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 4 agents de prévention
 - 1 animatrice environnement



3.11 ACTIONS EN FAVEUR DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

- Objectifs :
 - Diminuer la part des déchets fermentescibles dans les OMr
 - Equiper près de 50% des foyers en composteurs individuels
 - Valoriser l'image de la collectivité en respectant l'environnement
- Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 4 agents de prévention



Du personnel expérimenté
Formation de **5 maîtres composteurs** au sein du Pôle pour sensibiliser les habitants de Cœur du Var.

RÉSULTATS DEPUIS LE LANCEMENT



3 écoles participantes : Le Thoronet, Les Mayons et Carnoules

4 classes soit **84 enfants** participants

-49kg / jour de gaspillage alimentaire

4 composteurs d'établissement mis en place dans ce cadre

5 tables de tri installées

Des projets qui se sont inscrits dans la vie de l'établissement

Des nouveaux supports de communication créés par les enfants (livrets, visuels des colonnes...)

5 éditions

3 thématiques : le tri sélectif, la lutte contre le gaspillage alimentaire et devenir une école éco-exemplaire

Promotion du compostage

Don de composteurs pour les habitants de Cœur du Var depuis avril 2021 toujours avec une formation et un suivi proposés. **3 939** composteurs vendus depuis 2004 = **23%** des foyers Cœur du Var équipés.

1 145 composteurs donnés en 2021

➤ Forte augmentation par rapport à 2021 (+101%)

- Poursuite de l'action : développer et renforcer la pratique du compostage individuel
 - Poursuite du don de composteurs
 - Opération coup de poing par ville : Le Thoronet, Carnoules, ...



3.12 EXPERIMENTATION : OPÉRATION COUP DE POINT - LE THORONET

Objectifs :

- Répondre à la réglementation en proposant des solutions de valorisation des biodéchets
- Réduire les Ordures Ménagères sur le territoire en atteignant 225 kg/hab/an en 2025
 - 40% de biodéchets étaient présents dans les Ordures Ménagères (caractérisation 2019)

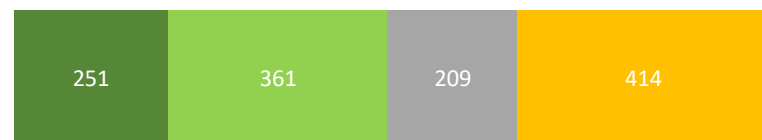
Le Thoronet : commune pilote

- Présence de 2 agents de prévention pendant 3 mois ½
- Sensibilisation au tri et présentation des services de la collectivité
- Dotation de composteurs (bois ou plastique)
- Objectif : 70% de la population équipée par une solution de valorisation des biodéchets

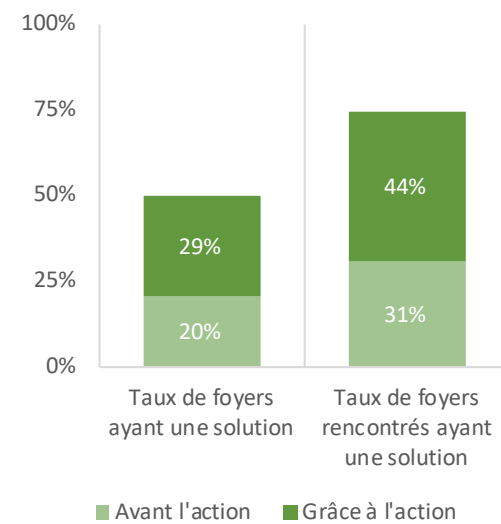


Résultats, quelques chiffres

- Installation de 4 nouveaux points de compostage partagé
- 821 foyers rencontrés et sensibilisés sur 1235 (2 habitants sur 3)
- Le reste des foyers a été sensibilisé par flyer dans leur boîte aux lettres.
- 361 dons de composteurs
- 931 heures de sensibilisation par les agents de prévention



■ Possédant déjà une solution ■ Mettant en place une solution
 ■ Refus ■ Non rencontrés



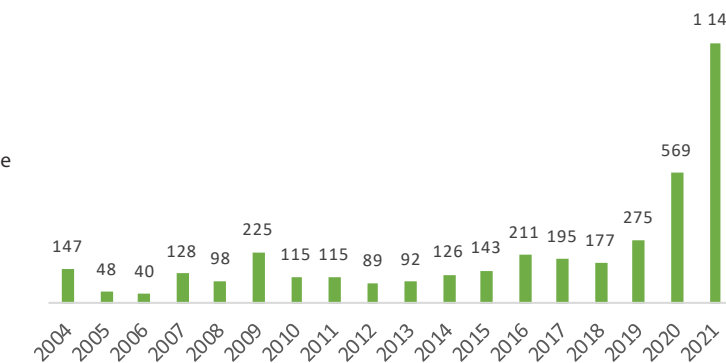
3.13 BILAN DU COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Communes	Nbre maisons individuelles	Ventes et dons de composteurs														TOTAL	% de maisons individuelles équipées
		2004 à 2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021			
Besse-sur-Issole	1385	46	1	6	10	5	4	11	17	17	10	9	59	58	253	18%	
Cabasse	846	18	4	8	2	6	7	10	3	5	4	10	11	47	135	16%	
Le Cannet des Maures	1647	97	16	6	9	12	12	24	26	19	26	35	64	87	433	26%	
Carnoules	1396	49	5	4	2		8	6	21	8	10	22	47	117	299	21%	
Flassans	1501	59	6	11	8	5	28	12	13	17	16	25	70	83	353	24%	
Gonfaron	1748	35	6	12	11	9	10	9	18	19	22	35	56	104	346	20%	
Le Luc	3352	152	35	23	19	23	33	35	46	44	40	49	99	144	742	22%	
Les Mayons	387	11	2	1	1	4	1	1	3	8	8	6	6	16	68	18%	
Pignans	1688	44	6	28	5	3	9	16	17	17	16	30	64	50	305	18%	
Puget-Ville	1651	80	17	8	15	9	3	12	18	28	14	20	39	52	315	19%	
Le Thoronet	1367	95	17	8	7	16	11	7	29	13	11	34	54	387	689	50%	
TOTAL	16968	686	115	115	89	92	126	143	211	195	177	275	569	1145	3928	23%	

■ Commune avec le plus grand pourcentage de foyers équipés en composteur individuel
 ■ Commune avec le plus bas pourcentage de foyers équipés en composteur individuel

23% des maisons sont équipées

Evolution de la vente et du don de composteurs individuels par an



Avril 2021 : début de la gratuité des composteurs



3.13 LES ACTIONS EN FAVEUR DU COMPOSTAGE PARTAGÉ

Proposition par les Elus d'un ou plusieurs emplacements :



47 points de compostage partagé (au 31/12/2021) dont 17 en établissement



Installation gratuite des points par Cœur du Var



Inauguration, formation des participants, suivi hebdomadaire du point par un maître composteur de Cœur du Var



Formation Compost'Party
50 participants formés

Installés en	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
Composteurs partagés	5	5	5	5	12	30
Composteurs en établissement	2	1	8	3	1	17
TOTAL	7	6	13	8	13	47

RÉSULTATS 2021

+ de 1 100 enfants trient les biodéchets à la cantine

100 chartes signées (631 depuis 2017)

De nouveaux composteurs partagés en projet

533 tonnes de déchets valorisés

	Année de mise en place	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
BESSE							
Parking du 8 mai	2017	1,47	8,48	8,48	10,32	10,55	39,30
Place Souleyet	2020				6,56	3,18	9,74
Chemin des collines	2021					4,23	4,23
CABASSE							
La poste	2017	1,91	11,01	11,01	17,66	9,17	50,76
Cantine	2020				6,86	6,86	13,71
CARNOULES							
Coopérative	2021					4,32	4,32
Parking du Moulin à huile	2021					3,09	3,09
Parking du 19 mars 1945	2021					4,94	4,94
Ecole	2019			1,94	1,57	1,57	5,08
Crèche de Carnoules	2021						0,00
FLASSANS							
Crèche	2018		0,53	2,91			3,44
Cantine	2018		3,21	4,28	2,95	2,95	13,40
GONFARON							
Les amandiers	2017	3,57	10,32	10,78	11,70	11,47	47,83
Les maquisards	2018		1,85	3,44	6,42	7,34	19,05
Rue Thiers	2021					1,59	1,59
Cantine	2017	3,53	3,53	3,53	1,84	1,84	14,27
Ecole	2017		2,60	2,60			5,20
LE LUC							
Magnino	2017	1,63	9,40	10,09	10,32	5,73	37,17
Jardin de provence	2019			0,39	3,44	4,59	8,42
Rue république	2021					2,12	2,12
Ecole J. Jaurès	2019			8,64	0,92	0,92	10,48
René Char	2020				1,19	1,19	2,38
Hopital Local du centre-ville	2021					0,58	0,58
Crèche de Pioule	2021						0,00

	Année de mise en place	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL
LE CANNET DES MAURES							
Chêne liège	2018		3,53	4,59	4,59	4,59	17,29
Ecce Terra	2020				3,60	4,23	7,83
Ecole maternelle	2019			2,93	3,42	3,42	9,77
Ecole Denis Tissot	2018			2,93	4,99	4,99	12,91
LES MAYONS							
Parking des écoles	2020				5,29	5,93	11,22
PIGNANS							
Rossima	2019			1,57	1,00	11,47	14,04
Place du marché	2019			0,41	11,24	13,76	25,41
Ecole Giono	2019			1,04	2,19	2,19	5,41
Ecole Pagnol	2019			0,83	1,21	1,21	3,25
Ecole Daudet	2019			3,07	1,73	1,73	6,53
PUGET VILLE							
Services techniques	2017		4,42	13,53	8,94	13,76	40,65
Boulodrome	2018		0,26	3,44	2,98	4,59	11,27
Sénateur Martin	2018		0,71	9,17	8,26	4,59	22,72
La foux	2019			0,42	2,98	6,88	10,28
Le Canadel	2019			0,49	3,21	9,40	13,10
Mas de Brun	2021					1,59	1,59
Sénateur Martin Ecole	2019			2,22	1,98	1,98	6,18
LE THORONET							
Jardin partagé	2020				2,52	4,36	6,88
Parking la Poste	2020				2,29	2,98	5,27
Beylesses	2021					0,53	0,53
Bertrands	2021					0,37	0,37
Camails	2021					0,37	0,37
Bourgade	2021					0,37	0,37
Cantine	2020				0,42	0,42	0,83
TONNAGES DETOURNEES COMPOSTEURS PARTAGES		12,11	59,85	114,73	154,17	191,85	532,705



Point de compostage collectif au Cannet des Maures



Point de compostage collectif à Puget-ville

3.14 L'ACTION ADOPTE UNE POULE

- Objectifs :
 - Diminuer la part des déchets fermentescibles dans les OMr
 - Proposer une solution de valorisation des biodéchets pour les usagers
 - Valoriser l'image de la collectivité en respectant l'environnement
- Moyen mobilisé :
 - 1 chargée de missions
- Principes :
 - Vente de poulaillers à tarif préférentiel (35€) sur dossier
 - Distribution par le Pôle Valorisation des Déchets
 - Sensibilisation des usagers au bien être animal avec l'intervention d'une productrice



	Nbre maisons individuelles	2018	2019	2020	2021	TOTAL	% de maisons individuelles équipées
Besse-sur-Issole	1385	17	10	8	18	53	3,8%
Cabasse	846	9	3	3	9	24	2,8%
Le Cannet des Maures	1647	15	12	9	17	53	3,2%
Carnoules	1396	16	2	12	13	43	3,1%
Flassans	1501	17	9	12	12	50	3,3%
Gonfaron	1748	18	8	5	19	50	2,9%
Le Luc	3352	29	14	10	20	73	2,2%
Les Mayons	387	7	2	0	1	10	2,6%
Pignans	1688	17	14	17	18	66	3,9%
Puget-Ville	1651	17	8	2	10	37	2,2%
Le Thoronet	1367	17	6	8	13	44	3,2%
TOTAL	16968	179	88	86	150	503	2,8%

RÉSULTATS

113 tonnes de déchets détournés par an (300 kg en moyenne pour 2 poules)

67% des foyers ont constaté une réduction de déchets

3.15 LE BILAN DU TRI A LA SOURCE DES BIODECHETS

REGLEMENTATION

- Loi AGECE (antigaspiillage pour une économie circulaire) qui prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets au 1^{er} janvier 2024
- Loi dite Grenelle 2 qui impose déjà le tri à la source des biodéchets pour les gros producteurs (>10 tonnes par an)

	Nombre de foyers desservis au 31/12/2021	Taux de foyers ayant accès à une solution de tri à la source des biodéchets
Composteurs individuels	3 938	21,7%
Composteurs partagés	1 329	7,3%
Poulaillers	503	2,8%
TOTAL	6 900	31,8%



3.16 LES OPÉRATIONS « MARCHÉ ZÉRO DÉCHET »

- Objectifs :
 - Mettre en place le tri des déchets des commerçants
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire
 - Valoriser les déchets dans un espace pédagogique
 - Améliorer le cadre de vie des habitants
- Moyens mobilisés :
 - Cœur du Var : 1 chargée de missions + 1 agent de prévention + 1 équipe détachée
 - Mairie : 1 ASVP / 1 agent municipal
- Un nouveau règlement du marché
- Une campagne de communication
 - + de 100 kits de communication distribués
 - + de 300 actions de sensibilisation auprès des forains
 - + de 300 usagers informés et sensibilisés
 - 15 stands d'information tenus pendant les étés 2015 et 2016
 - 8 stands « anti-gaspi » tenus en 2017
- **Opération expérimentale :**
 - Le marché « zéro déchet » sur la commune du Luc-en-Provence
 - Aménagement d'un point tri
 - Création d'un parc pédagogique



RÉSULTATS

Marché du Luc:
-90% des ordures ménagères de 1 tonne à 10 kg

Marché de Puget-Ville:
-98% des ordures ménagères

Marché de Pignans:
-90% des ordures ménagères

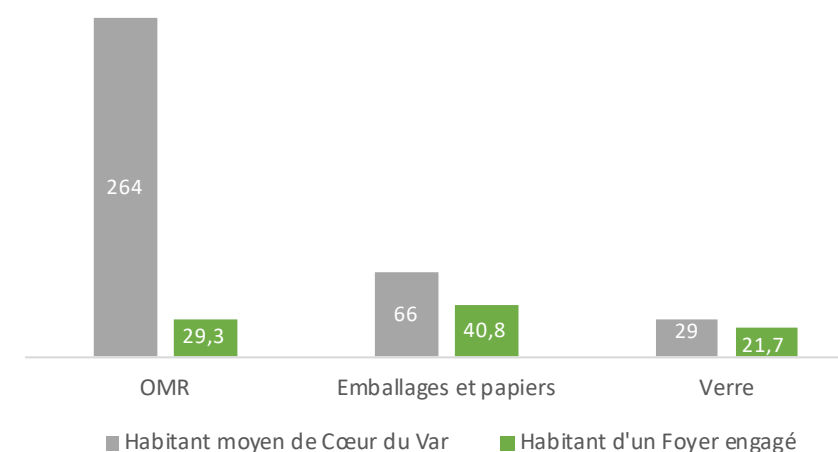
2 nouveaux marchés en 2020 : Besse-sur-Issole & Gonfaron

3.17 LES FOYERS ENGAGÉS

- Objectifs :
 - Encourager le geste de tri
 - Adopter des changements de comportement
 - Réduire les tonnages OMR et EMR
- Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 5 agents de prévention
- Contexte et enjeux :
 - Adoption d'éco-gestes
 - Pesées et évolutions des tonnages
 - Permettre d'ancrer de nouvelles pratiques au sein des foyers
- **Action démarrée en 2019**



RÉSULTATS



Comparaison de la production de déchets d'un habitant moyen de Cœur du Var et d'un habitant d'un foyer engagé (en kg/hab./an)

53 foyers engagés depuis 2019

Les foyers engagés produisent **9 fois moins d'OMR** que la moyenne des habitants de Cœur du Var

3.18 LE COMMERCE ENGAGÉ

- > Objectifs :
 - Favoriser les pratiques éco-responsables chez les commerçants
 - Encourager et développer le tri et la valorisation des déchets
- > Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 1 agent de prévention
 - Accompagnement d'Ecoscience Provence



ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Diagnostic territorial	✓
Labellisation active: 50 labellisés	✓
Communication: site internet, réseaux sociaux, flyers, livret...	✓
Vœux du président: 7 stands « Commerçants Engagés »	✓
Indicateurs CE: état 0	✓
Enquête consommateurs: 3 gagnants	✓
Passation – reprise par Cœur du Var : <ul style="list-style-type: none"> - Entretien du réseau - Suivi des commerçants - Labellisation passive... 	✓
Mise à jour du cahier des charges	✓
Labellisation active	✓

RÉSULTATS

Action limitée dans le cadre de la crise sanitaire

65 commerces engagés

+ de 4000 sacs en tissu distribués



3.19 LE LABEL RESTAURANT ENGAGÉ

- > Objectifs :
 - Mettre en avant les restaurateurs impliqués dans une démarche responsable (approvisionnement, gestion des déchets)
 - Accompagner les restaurateurs dans une amélioration continue
 - Développer des solutions contre le gaspillage alimentaire
 - Promouvoir les circuits courts
- > Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 5 agents de prévention
 - Accompagnement d'Ecoscience Provence



Programmation :

ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Validation des grandes thématiques ; Enquête auprès des restaurateurs.	✓
Analyse du questionnaire et adaptation du cahier des charges à notre territoire. Validation du cahier des charges par le bureau.	Octobre 2021 ✓
1 ^{ères} labélisations	Avril 2022 ✓

RÉSULTATS

Thématiques abordées : déchets, gaspillage alimentaire, usage unique, alimentation durable

Demande de subvention auprès de l'ADEME pour la réalisation de l'étude (financement à 70%)

3.20 LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES DE TRI

- Objectifs :
 - Capter de nouveaux gisements
 - Réduire les ordures ménagères résiduelles
 - Mobiliser les acteurs locaux
 - Créer un partenariat avec des associations caritatives.
- Moyens mobilisés :
 - 1 chargée de missions
 - 1 bénévole l'association France Cancer
 - Bénévoles de l'association Handibou



ÉTAPES	ÉCHÉANCES
Signature de la conventions avec France Cancer	2016
Mise en place des bacs dédiés dans les quatre déchèteries	2016
Déploiement d'autres bacs dans des points stratégiques (coopératives, caves, écoles...)	2017 / 2018
Signature de la convention avec Handibou pour les bouchons en plastiques	2019
Développement d'une filière de recyclage des stylos (Terracycle)	2019
Déploiement des bacs dans les points stratégiques pour les bouchons en plastique	2020
Développement de nouvelles filières : Mégots, Masques, ...	2020 / 2026

3.21 LES ALTERNATIVES AU BRÛLAGE DES DECHETS VERTS

- Objectifs :
 - Limiter le brûlage des déchets verts chez les particuliers
 - Sensibiliser les habitants à cette thématique à travers des animations grand public
 - Former 10% de personnes par commune à cette thématique grâce à des formations spécifiques
 - Réduire de 30% les apports de végétaux en déchèteries
- Moyens mobilisés :
 - 20 broyeurs électriques
 - 1 broyeur thermique sur remorque
 - 25 lunettes de protection
 - 25 paires de gants
 - 25 casques de protection
- Nouvelle prestation depuis avril 2021 : prestation de broyage à domicile **18 €/h**



RÉSULTATS

- Axe 1 :** Mise à disposition gratuite de broyeurs électriques pour les particuliers

402 administrés ont emprunté un broyeur électrique
260 m³ de déchets verts valorisés



Taux de satisfaction du service = **86%**

- Axe 2 :** Mise en place d'une prestation de broyage à l'échelle d'un quartier ou des services techniques puis modification pour une prestation par foyer à partir d'avril

Utilisation par les collectivités (**12 m³** valorisés)
132 m³ de déchets verts valorisés pour **29** prestations

5 regroupements de quartiers
37 m³ de déchets verts valorisés

RÉSULTATS



105 kg de bouchons en liège collectés en 2021, + de 1 655kg depuis 2016

26 points relais dans les communes

4 déchèteries équipées de bacs de collecte

500 kg de bouchons en plastique collectés en déchèteries

3.22 LE PROGRAMME LOCAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS (PLPDMA)

- PLPDMA adopté en 2017 pour la période 2015 - 2020
 - Obligation nationale d'élaborer des PLPDMA depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.
- Les indicateurs d'évaluation
 - Plusieurs indicateurs
 - Des valeurs cibles / valeurs réalisées
 - Observation des progrès dans le temps (2015 – 2020)



OBJECTIFS	RESULTATS 2021
Produire un document de suivi des actions des préventions des déchets de Coeur du Var	32 actions réparties en différentes catégories : <ul style="list-style-type: none"> • Actions de sensibilisation des citoyens • Actions éco-exemplaires de la collectivité • Actions emblématiques nationales (gaspillages alimentaires, déchets du BTP, compostage, stop pub, ...) • Action d'évitement de la production de déchets (achats écoresponsables, réparation, réemploi, ...) • Action de prévention des déchets des entreprises
Réduire de 40% les OMr par rapport à 2010	-35%
Réduire de 10% les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'horizon 2020	-2%
Atteindre 5% de taux de refus d'ici 2018	22%

- Renouvellement du PLPDMA en 2022
 - Lancement de la révision du PLPDMA avec un accompagnement
 - Diagnostic
 - Identification des acteurs locaux
 - Elaboration des documents réglementaires
 - Concertation (ateliers thématiques)
 - Définition des objectifs
 - Elaboration du programme d'actions
 - Actions d'évitement de la production de déchets

3.23 EXPERIMENTATION DE DEUX CHALETS DU REEMPLOI

- Contexte
 - Loi Antigaspillage pour une Economie Circulaire donne l'objectif de réemployer et préparer à la réutilisation d'ici 2030 5% des Déchets Ménagers et Assimilés Obligation nationale d'élaborer des PLPDMA depuis le 1er janvier 2012,
 - Action planifiée dans le projet subventionné par l'ADEME et la Région SUD Territoire Economie Circulaire
- Objets acceptés
 - Appareils électroniques et électroménagers
 - Mobilier
 - Livres
 - Outillages divers
 - Vaisselle
 - Jouets
 - Vélos
- Bilan 2021
 - 2 Chalets aménagés
 - **280 kg** réceptionnés en 2021
 - Satisfaction des usagers
 - Points d'apports pour la collecte des jouets
- Perspectives
 - Expérimentation satisfaisante : installation de 2 autres chalets dans les autres déchèteries (Pignans et Puget-Ville)



3.23 LES AMÉNAGEMENTS DES POINTS DE COLLECTE EN BACS HORS CENTRE-VILLE

COMMUNES	ACTIONS
Besse sur Issole	Création d'un cache bacs en bois Chemin de Poulemas
Carnoules	Création d'un cache bacs métallique Rue Pierre et Marie Curie
Flassans	Création d'un cache bacs à St Benoit
	Création d'un cache bacs au Pigeonnier
Gonfaron	Création d'un cache bacs rue du Maréchal Joffre
	Création d'un cache bacs métallique aux Muriers
	Création d'une dalle pour les colonnes aériennes du parking Cheilan
	Création d'un cache bacs en bois route de Flassans, chemin du plan cavalier
Le Thoronet	Création d'un cache bacs en bois aux Février
	Création d'un cache bacs métallique Place de l'école
	Création d'un cache bacs en bois au Hameau du Moutas
Les Mayons	Création d'un cache bacs métallique place de la Mairie
	Création d'un cache bacs en bois Les Lonnes
Pignans	Création d'un cache bacs en bois chemin du Moulin
	Création d'un cache bacs en bois chemin des Cerisiers
	Création d'un cache bacs en bois Cros de Gourdin
Puget Ville	Création d'un cache bacs en bois chemin Eau Vive



3.24 LE DÉPLOIEMENT DU PARC A COLONNES

Actions grand public

- 1/ Améliorer le service rendu à l'utilisateur : densification du nombre de colonnes sur le territoire
- 2/ Booster les tonnages
- 3/ Remplacer le parc vieillissant de nos colonnes : rendre les points tri plus attractifs

COMMUNES	EMPLACEMENT	REPLACEMENT/ AJOUT	OM	MULTI	VERRE
BESSE	CHEMIN DES MOULIERES	AJOUT	1	2	1
CABASSE	ROUTE DE BRIGNOLES	AJOUT	2	2	1
LE CANNET	AUCUN POINT INSTALLE EN 2021				
CARNOULES	CROS DE SAUVAN (ROUTE DE BESSE)	REPLACEMENT	1	1	1
	PLACE NELSON MANDELA	AJOUT	1	1	1
	STADE	REPLACEMENT	1	1	1
	QUARTIER LES VALLONS	AJOUT	1	1	1
FLASSANS	AUCUN POINT INSTALLE EN 2021				
GONFARON	AUCUN POINT INSTALLE EN 2021				
LE LUC	DESTRES SUD	REPLACEMENT	1	1	1
	ECOLE DE MUSIQUE	AJOUT	2	2	1
	CLOS PARADIS	AJOUT	2	2	1
	CIRCUIT	AJOUT	1	1	1
LES MAYONS	AUCUN POINT INSTALLE EN 2021				
PIGNANS	AUCUN POINT INSTALLE EN 2021				
PUGET VILLE	AUCUN POINT INSTALLE EN 2021				
LE THORONET	AUCUN POINT INSTALLE EN 2021				
TOTAL 2020			14	14	10

RÉSULTATS DEPUIS 2016

Partenariat avec la Ligue contre le cancer. 1€ reversé pour 1 tonne collectée



Remise d'un chèque de 1 282,34€ le 08/07/21

42 nouvelles colonnes verre installées

82 colonnes verre remplacées

18 colonnes textiles installées

Flux	Moyenne nationale (en kg/hab)	2016 (en kg/hab)	2021 (en kg/hab)
Verre	35	27,52	30
Textile	3	3,65	4,15

4

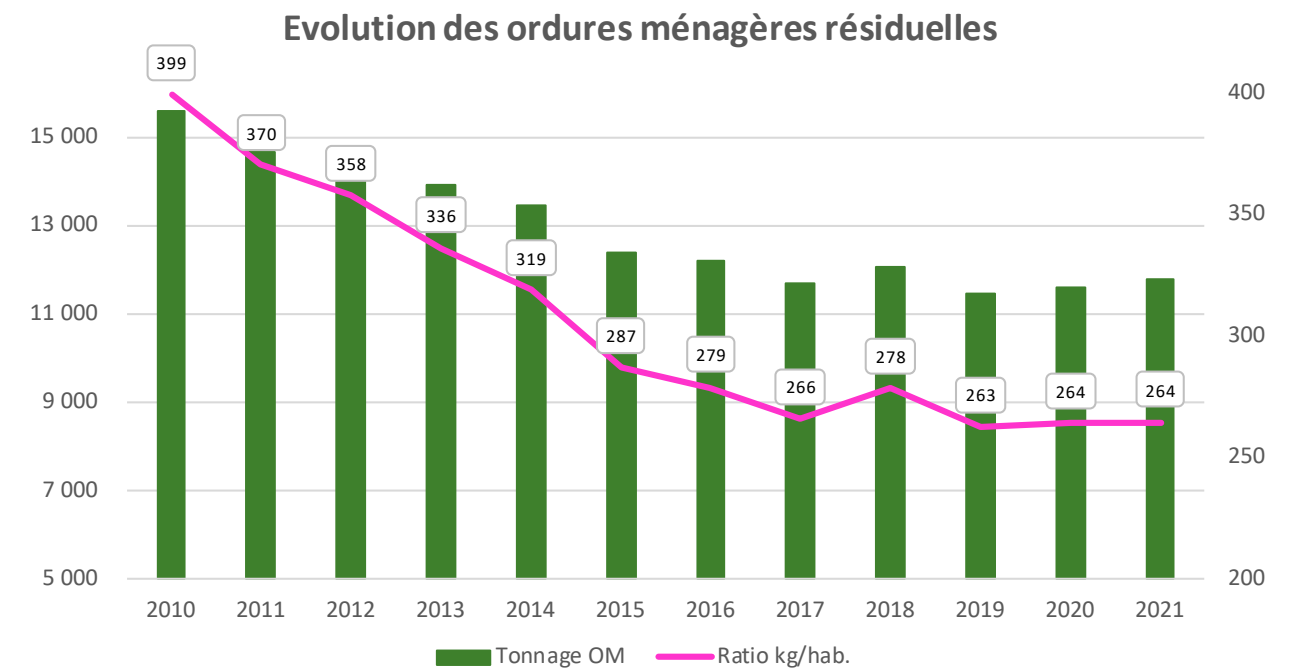
Les indicateurs TECHNIQUES

Communauté
de Communes
COEUR DU VAR
Pôle Valorisation des Déchets

PETITS GESTES, GRAND DÉFI



4.1 DES TONNAGES D'OMR ENFOUIES PROCHES DE LA MOYENNE FRANCAISE



11 766 tonnes d'OMr enfouies soit 264 kg/hab./an

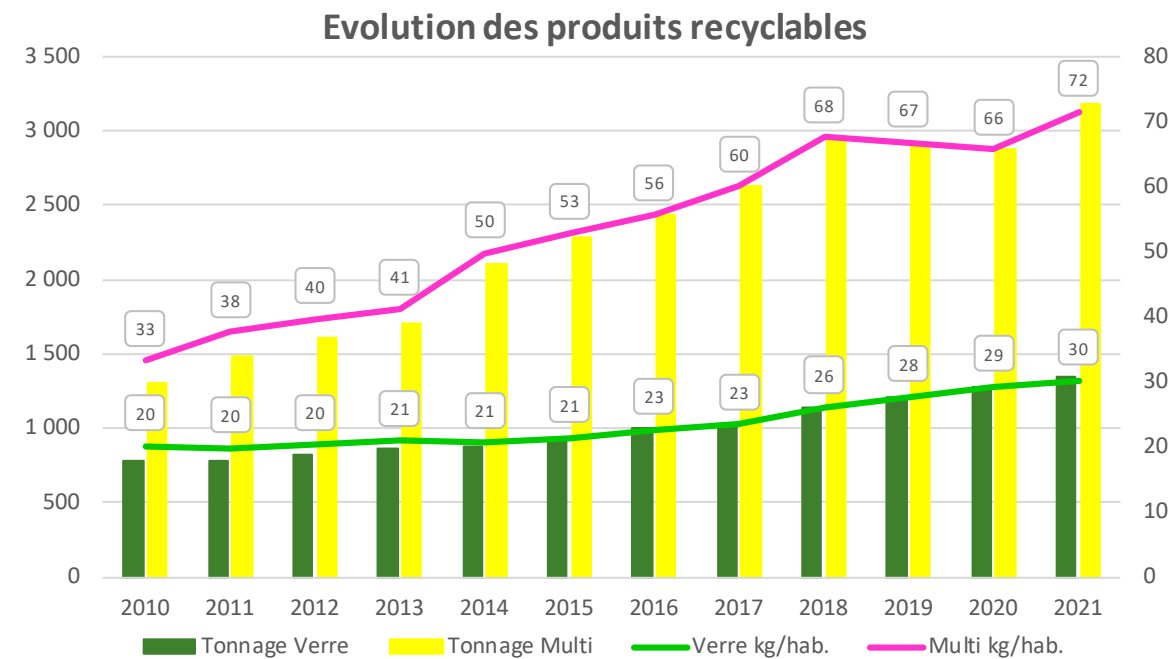
Comparaison des performances en kg/hab/an

➤ La production d'ordures ménagères résiduelles en Cœur du Var a stagné entre 2020 et 2021 :

264 kg/hab./an

➤ Cette production est quasiment équivalente à la moyenne française (254 kg/hab./an) mais reste très en dessous de celle enregistrée dans la région Sud avec ses 385 kg/hab./an.

4.2 DES TONNAGES DE PRODUITS RECYCLABLES QUI AUGMENTENT



➤ **4 528 tonnes** de produits recyclables ont été collectées et triées sur le centre de tri du Muy soit **102 kg/hab./an** (augmentation de 7% par rapport à 2020).

➤ L'augmentation des produits recyclables est de 91% par rapport à 2010.

• 53 kg/hab./an (2010) ➤ **102 kg/hab./an (2020)**

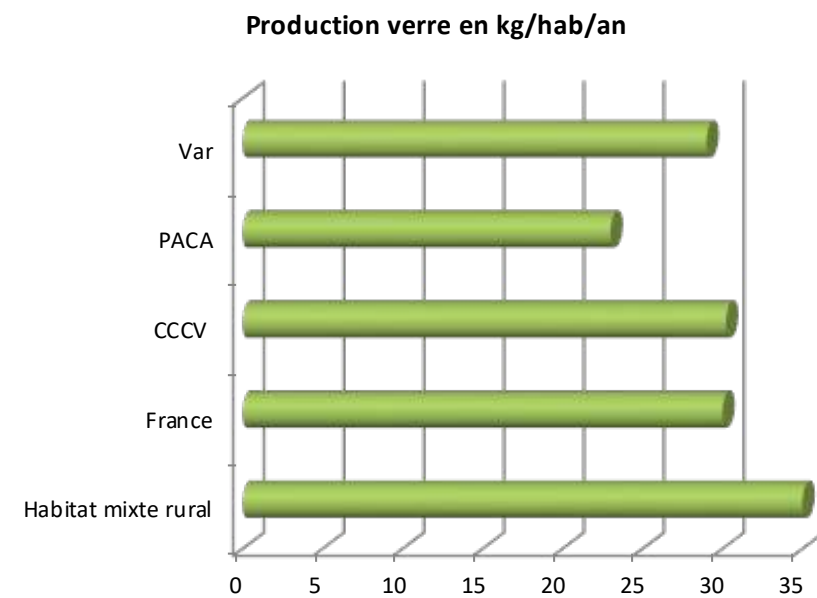
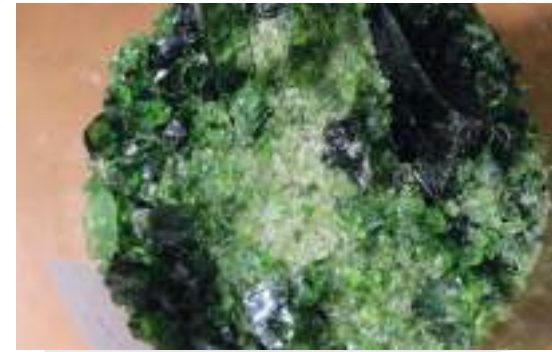


4.3 UNE COLLECTE DU VERRE ÉQUIVALENTE À LA MOYENNE FRANÇAISE

➤ **1 344 tonnes** de verre ont été collectées, soit **30 kg/hab./an** soit +3,2 % par rapport à 2020. Ces tonnes ont transité par le centre de tri du Muy avant d'être expédiées vers les centres de traitement et les verriers. Le verre est transformé en calcin puis traité pour refaire des emballages en verre.

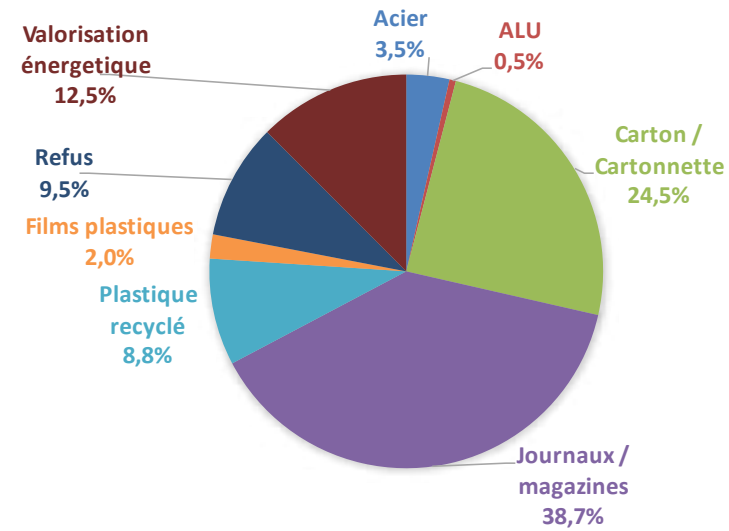
➤ **Après utilisation, le verre est de nouveau collecté et ce cycle peut se reproduire à l'infini !**

➤ Le flux « verre » progresse légèrement avec le déploiement de nouvelles colonnes. La performance atteint celle nationale (30 kg/hab/an) et dépasse toujours celle de Région qui est à 23kg/hab/an.



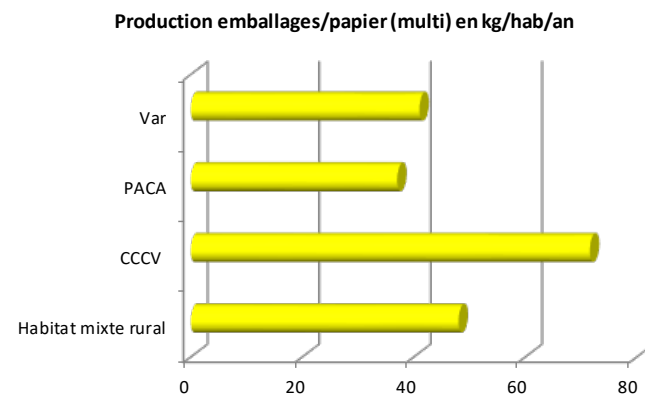
4.4 UNE AUGMENTATION DU TAUX DE REFUS

Répartition des emballages triés par flux en 2021



Répartition des emballages triés par flux en 2021

Production emballages/papier (multi) en kg/hab/an



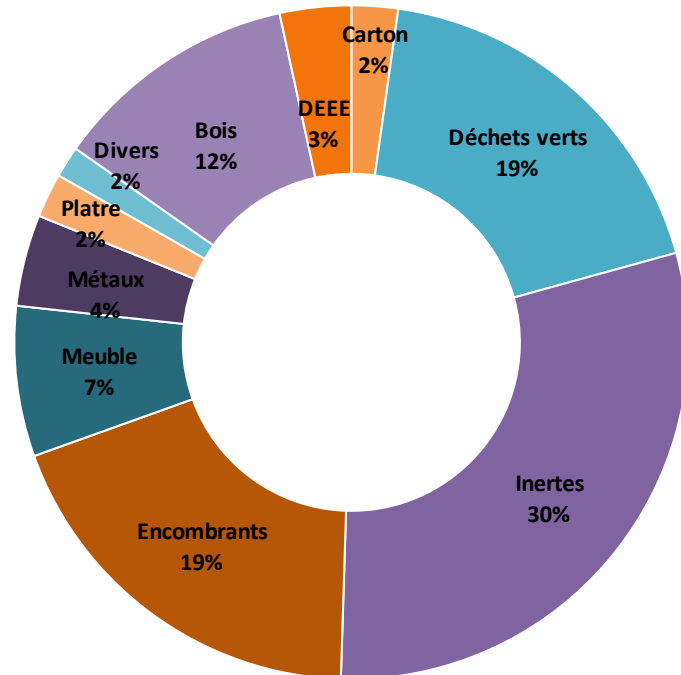
- > **3 184 tonnes** d'emballages et de papiers ont été collectées en 2021 soit **72 kg/hab/an** plaçant Cœur du Var en tête avec des performances largement supérieures à celles du Var, de la région SUD (37 kg/hab./an) mais aussi de la France (49 kg/hab./an).
- > Depuis 3 ans, ce flux avait atteint une valeur palier, ce palier a été dépassé très certainement du fait de l'augmentation de la collecte séparée en porte-à-porte
- > 2 441 tonnes de multimatériaux ont été triés sur le centre de tri du Muy et expédiés chez les repreneurs.
- > **Le taux de refus moyen sur le flux multi a augmenté en 2021 avec 22,0% contre 19,9% en 2020.**

4.5 LES FILIÈRES DE REPRISE



4.6 UNE AUGMENTATION DES DÉCHETS APPORTÉS SUR LES DÉCHÈTERIES

Répartition des flux sur les déchèteries



- **13 650 tonnes** de déchets ont été apportées sur les déchèteries, soit **307 kg/hab/an** (+15% par rapport à 2020 du fait de l'ouverture annuelle des déchèteries en 2021 contrairement à 2020).
- Cette performance est supérieure aux moyennes régionale (259 kg/hab/an) et nationale pour un habitat mixte rural (265 kg/hab/an).
- Le flux des inertes par habitant augmente cette année (+ 29% soit 926 t.) tout comme celui des déchets verts (+ 3%).
- Les encombrants augmentent (+ 32% soit 635 t.), s'expliquant en partie par les apports suite aux inondations sur Pignans. Le flux encombrants se reportent ainsi sur les métaux (-37%) et le bois (+24%).
- Les déchets d'ameublement et ceux des équipements électroniques et électriques diminuent respectivement de 10% et 3%.
- A noter par ailleurs, une augmentation des quantités de cartons collectés : +34%.

4.7 LA RÉPARTITION DES FLUX PAR DÉCHÈTERIE (EN TONNES)

	Flassans		Pignans		Le Cannet		Puget ville		TOTAL	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Carton	70	41	75	56	138	106	22	25	305	228
Déchets verts	330	284	280	527	1425	1265	495	392	2530	2468
Inertes	737	564	1049	838	1659	1255	629	491	4074	3147
Encombrants	476	376	647	499	1015	800	465	293	2603	1967
Meuble	102	189	228	238	554	498	103	163	987	1087
Métaux	155	151	113	147	265	314	67	90	600	702
DMS	11	23	15	23	22	24	8	12	56	83
DDS	9	8	11	9	16	15	5	6	41	38
Huile de vidange	6	4	7	6	11	9	4	4	28	23
Pneus			18	29	30	26			48	56
Amiante					0	4			0	4
Bois	313	285	428	343	647	486	230	195	1618	1309
DEEE	106	104	94	104	215	204	53	71	468	484
Tubes / lampes	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Pile	0		0		0	0	0		0	0
plâtre	69	41	86	61	113	61	23	28	291	191
TOTAL	2384	2069	3051	2880	6110	5068	2104	1771	13650	11788

- Répartition des tonnages :
- Déchèterie du Cannet des Maures (45%)
 - Déchèterie de Pignans (22%)
 - Déchèterie de Flassans (17%)
 - Déchèterie de Puget Ville (16%)

4.8 UN FOCUS SUR LES DÉCHETS ENCOMBRANTS

- Depuis le 01/02/2018, les encombrants transitent vers le centre de tri (ECOPOLE du groupe SCLAVO à Fréjus) en vue d'une valorisation matière.
- Auparavant, ils étaient expédiés sur le centre de tri (STMI à Cogolin). Le taux d'enfouissement était de 42,15%.
- **Aujourd'hui, plus de 93% des encombrants sont valorisés.**



	Taux de valorisation (%)
Recyclage matière (carton, bois, plastique, plâtre, métaux)	62 %
Valorisation énergétique	31%
Stockage (enfouissement)	7 %

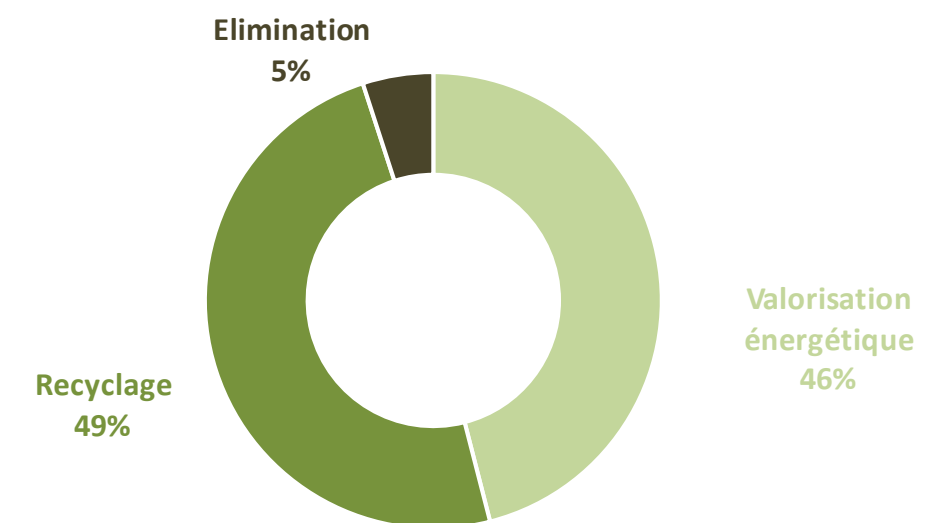


4.9 UN FOCUS SUR LES DÉCHETS D'AMEUBLEMENT

- La filière « ameublement » a été mise en place sur les 4 déchèteries dans le cadre du principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).
- **988 tonnes** d'ameublement ont été collectés (**22 kg/hab/an**), soit une diminution de **-10%** par rapport à 2020.

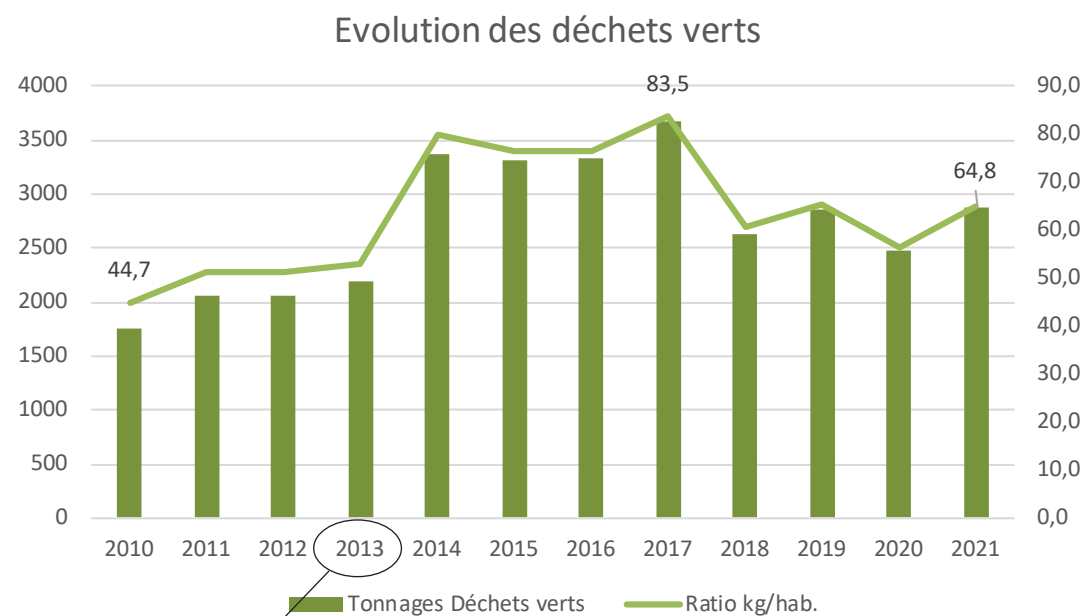


- Les matériaux triés sont acheminés vers des centres de regroupement et de tri (120 en France) avant leur expédition vers des filières de valorisation dédiées.
 - **le bois** est recyclé dans les usines de fabrication de panneaux de particules,
 - **les rembourrés** sont valorisés énergétiquement sous forme de Combustible Solide de Récupération (CSR) utilisé en cimenterie,
 - **les matelas** sont démantelés et les matières valorisées sous forme de tatamis ou dans l'industrie automobile,
 - **les plastiques** sont broyés et réintégré dans l'industrie de la plasturgie.



Données régionales 2019

4.10 UN ZOOM SUR LES DÉCHETS VERTS



Arrêté préfectoral du 16 mai 2013 interdisant le brûlage des déchets verts sur le Var.

- La baisse des tonnages de déchets verts continue (-19% depuis 2014).
- Les actions de prévention des déchets verts portent leurs fruits, notamment la mise à disposition d'un broyeur électrique, une prestation de broyage thermique.
- La moyenne national de production de déchets verts est de 66 kg/hab./an (données 2017). Cœur du Var génère donc 2% de moins de déchets verts que le territoire national.

4.11 UN FLUX TEXTILE EN DIMINUTION

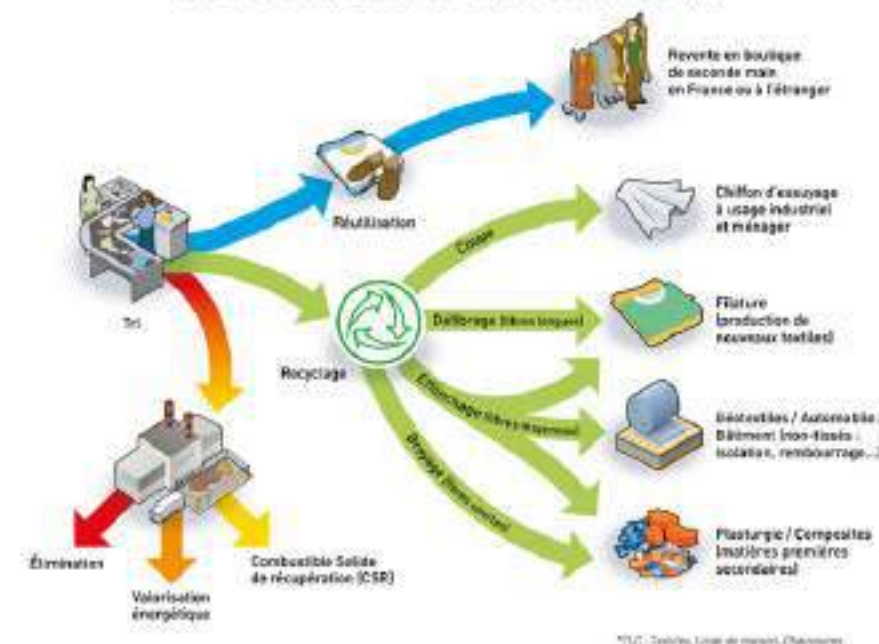
➤ 49 colonnes textile sont déployées sur le territoire Cœur du Var en 2020, soit 1 point pour 880 habitants.

➤ Une nouvelle convention avec l'éco-organisme ECO-TLC a été signée le 22/12/2020 pour bénéficier d'un soutien de 10 centimes d'euro par an et par habitant pour la collecte des Textile/Linge/Chaussures (TLC).

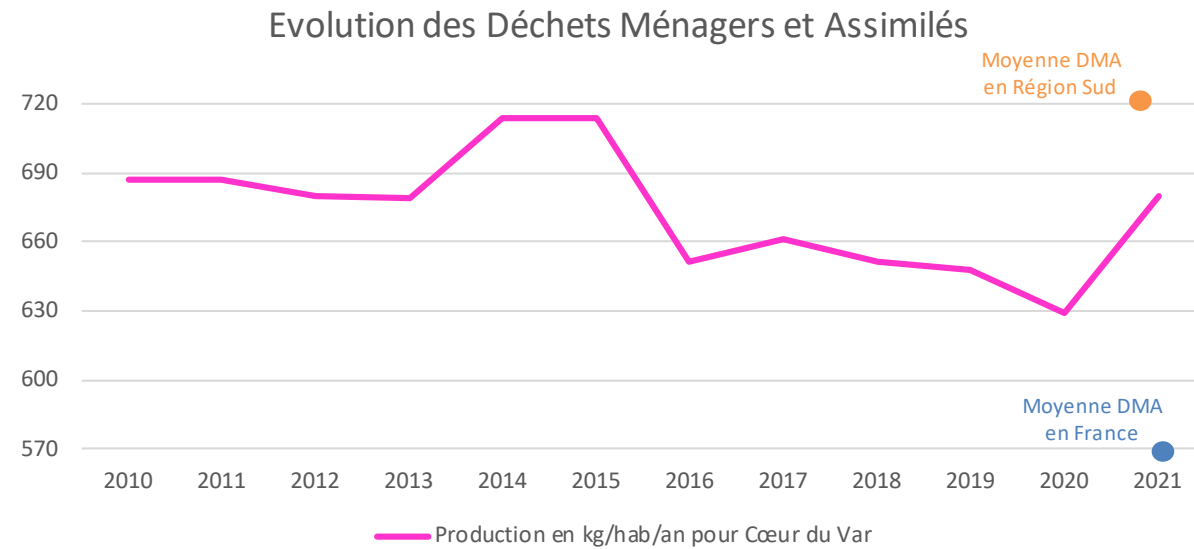
➤ En 2020, 161 tonnes ont été collectées, soit 4,15 kg/hab/an. Ce flux a augmenté 15% par rapport à 2020 en raison notamment des suspensions de collecte pendant les périodes de confinements.



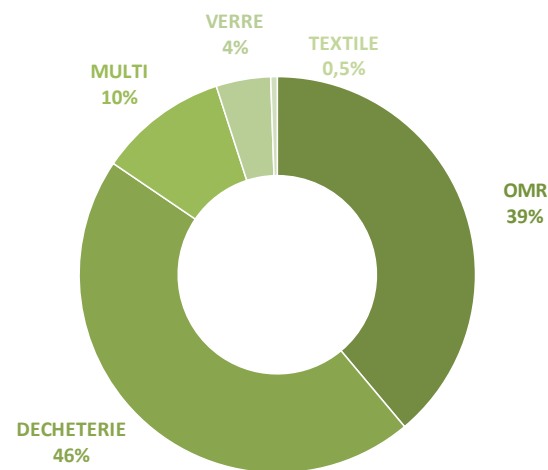
LE DEVENIR DES TLC* USAGÉS APRÈS TRI



4.12 UNE VERITABLE DYNAMIQUE DE RÉDUCTION DES DMA



Répartition des flux de déchets



➤ **30 110 tonnes** de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) ont été collectées sur le territoire Cœur du Var en 2020, soit **677 kg/hab/an**. La moyenne nationale s'établit à 570 kg/hab/an et celle de la région Sud à 725 kg/hab/an.

➤ Les DMA ont augmenté par rapport à 2020 (+9%) essentiellement du fait de l'augmentation des tonnages déchèterie (+ 1 931 tonnes) : essentiellement les déchets inertes (+ 926 t.), les déchets verts (+ 635 t.) et le bois (+309 t.). Par rapport à 2010, les DMA par habitants ont diminué de **2%**.

➤ Le taux de valorisation des DMA continu d'augmenter (+3%) pour atteindre les **59%** (et 55% hors flux inertes).

➤ La loi de transition énergétique fixe des objectifs ambitieux pour 2020 (diminution des DMA de 10% par rapport à 2010 et valorisation matière et organique hors inertes de 55%).

➤ **Cœur du Var s'inscrit dans cette dynamique en valorisant ses DMA depuis 2015.**

5 Les indicateurs FINANCIERS

PETITS GESTES, GRAND DÉFI

5.1 UN ENGAGEMENT DANS UNE DÉMARCHÉ DE CONNAISSANCE DES COÛTS

En 2015, le Pôle Valorisation des Déchets (PVD) s'est engagé dans une démarche de connaissance des coûts en adoptant les outils développés par l'ADEME : la Matrice des coûts® et la méthode ComptaCoût®.



La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ce cadre permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion.

Intégrée dans SINOE® Déchets, la matrice permet d'accéder immédiatement à de nombreux indicateurs pertinents.

La matrice des coûts permet :

- l'adaptabilité, en offrant un cadre homogène entre collectivités s'adaptant à leurs contextes et besoins ;
- la fiabilité, avec des règles de remplissage communes et pérennes, permettant un suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport à d'autres collectivités ;
- la reconnaissance, car la matrice est approuvée par de nombreux acteurs : collectivités, syndicats professionnels, associations environnementales...
- la précision, avec une expression des coûts en euro, en euro/habitant, en euro/tonne et par flux de déchets.

Son objectif est de mettre à disposition une approche d'évaluation des coûts partagée et reconnue par les différents acteurs concernés. Il propose également des outils pour assurer l'information et la transparence sur les coûts du service public de gestion des déchets.

ComptaCoût® est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

5.2 QUELQUES DÉFINITIONS SUR LES COÛTS

Coût complet : totalité des charges hors TVA. Ce coût permet de rendre compte du niveau des charges liées au service rendu par les collectivités sans tenir compte par exemple des produits industriels qui peuvent fluctuer d'une année sur l'autre.

Coût technique : coût complet moins les produits à caractère industriel (ventes de matériaux, d'énergie ...).

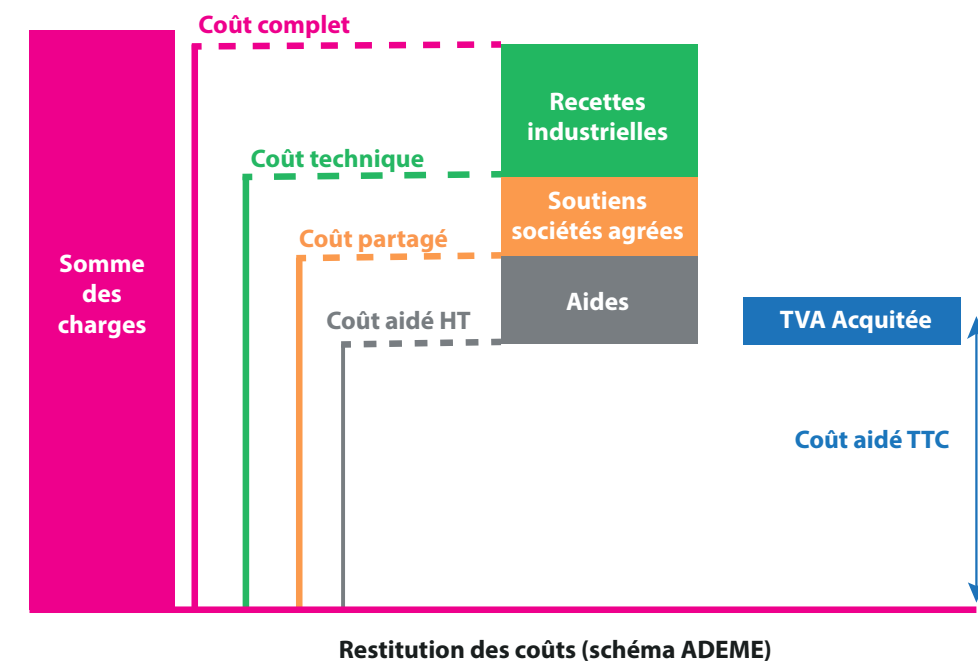
Coût partagé : coût technique moins les soutiens apportés par les sociétés agréées (Eco-Emballages, Ecofolio...). La comparaison des coûts technique et partagé permet de mesurer l'impact des soutiens versés par les sociétés agréées sur les coûts engagés par les collectivités.

Coût aidé HT : coût partagé moins les aides reçues.

Coût aidé TTC : somme du coût aidé HT et du montant de la TVA acquittée.

Le coût aidé HT ou TTC selon le régime fiscal du service, correspond au coût résiduel à la charge de la collectivité et donc à son besoin de financement.

Montant des contributions : ensemble des contributions perçues pour financer le service (TEOM, redevance spéciale, REOM, contributions des EPCI, facturations en déchèterie).



5.3 QUELQUES DÉFINITIONS SUR LES FLUX

Ordures Ménagères résiduelles : Ordures ménagères enfouies

Verre : verre collecté dans les points d'apport volontaire (colonnes aériennes ou enterrées).

RSOM : Recyclables secs des OM hors verre en l'occurrence le papier et les emballages.

Déchets des déchèteries : déchets collectés sur les déchèteries hors collectes des encombrants sur RDV ou dépôts sauvages.

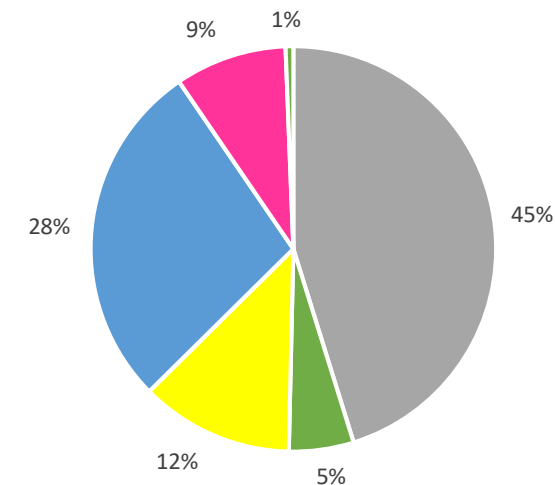
Encombrants : déchets encombrants collectés en porte à porte et dépôts sauvages aux pieds des conteneurs.



5.4 LA RÉPARTITION DES FLUX

Année 2021 Montant en euros HT/tonne	Tonnage pris en charge	Pourcentage des tonnages	Pourcentage des coûts aidés HT	Coûts aidés HT
Ordures ménagères résiduelles	11766 t.	45,2%	57,0%	4 331 791 €
Verre	1345 t.	5,2%	1,7%	125 603 €
RSOM (emballages et papiers)	3185 t.	12,2%	17,4%	1 321 322 €
Déchets en déchèterie	7256 t.	27,9%	18,7%	1 424 015 €
Encombrants (déchets encombrants et dépôts sauvages)	2323	8,9%	5,3%	401 407 €
Autres services (flux textile)	161 t.	0,6%	-0,1%	-7 787 €

Pourcentage des tonnages par flux

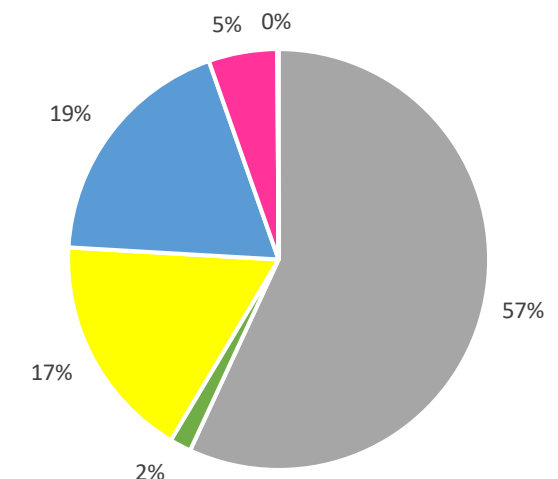


► Les OMR représentent **45%** des tonnages de déchets cependant ils représentent **57%** des coûts aidés HT de Cœur du Var.

► Les RSOM (emballages et papiers) quant à eux ont une part de coûts plus importante que leur part en tonnage : 17% des coûts aidés pour 12% des tonnages de déchets.

Pourcentage des coûts aidés HT par flux

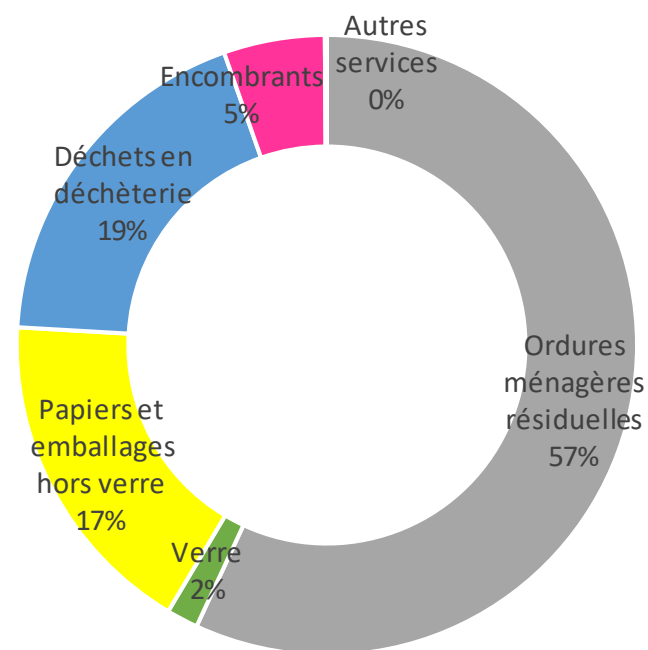
- Ordures ménagères résiduelles
- Verre
- RSOM (emballages et papiers)
- Déchets en déchèterie
- Encombrants (déchets encombrants et dépôts sauvages)



5.5 LA SYNTHÈSE DES COÛTS PAR HABITANT

Année 2021 Montants HT / habitant	Flux de déchets						Total
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Autres services	
Coût complet	99 €	4 €	48 €	36 €	10 €	0 €	196 €
Coût technique	99 €	3 €	40 €	34 €	9 €	0 €	186 €
Coût partagé	99 €	3 €	31 €	33 €	9 €	0 €	175 €
Coût aidé HT	97 €	3 €	30 €	32 €	9 €	0 €	171 €
TVA acquittée	2 €	0 €	2 €	1 €	0 €	0 €	6 €
Coût aidé TTC	99 €	3 €	32 €	33 €	9 €	0 €	177 €
Financement déchets							179 €

➤ Ainsi, le coût complet du service Déchets en 2021 s'élève à **8 791 k€ HT**. En retirant les recettes industrielles, les soutiens et les aides, on obtient un coût restant à la charge de la collectivité, dit coût aidé, de 7 596 k€ HT, soit **171 € HT/habitant**.



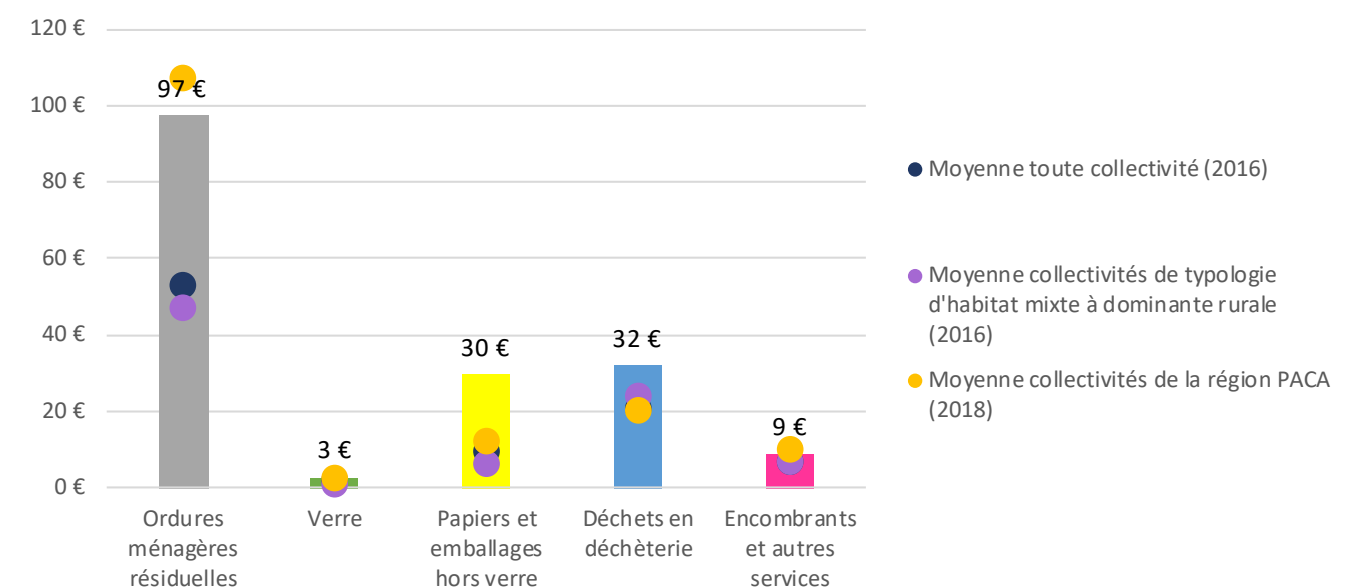
Répartition du coût aidé HT/habitant en fonction du flux

5.6 LA COMPARAISON DES COÛTS PAR HABITANT

Année 2021 Montants HT / habitant	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Total
Coût aidé HT	97 €	3 €	30 €	32 €	9 €	171 €
Moyenne toute collectivité (2016)	53,10 €	1,80 €	9,80 €	20,70 €	7,10 €	93 €
Moyenne collectivités de typologie d'habitat mixte à dominante rurale (2016)	47,00 €	1,20 €	6,40 €	24,00 €	7,00 €	86 €
Moyenne collectivités de la région PACA (2018)	107,00 €	2,40 €	12,10 €	20,30 €	10,00 €	159 €

Sources : Référentiel des coûts 2018 PACA de mars 2020 & Référentiel national des coûts 2016

- Le coût aidé total du service de gestion des déchets de Coeur du Var est équivalent au coût moyen aidé des collectivités de la région PACA. Cependant il est respectivement, **84%** et **98%** plus élevé que le coût moyen aidé national et pour les collectivités de même typologie.
- Cet écart s'explique principalement par les coûts élevés de gestion des OMR et des papiers et emballages hors verre.



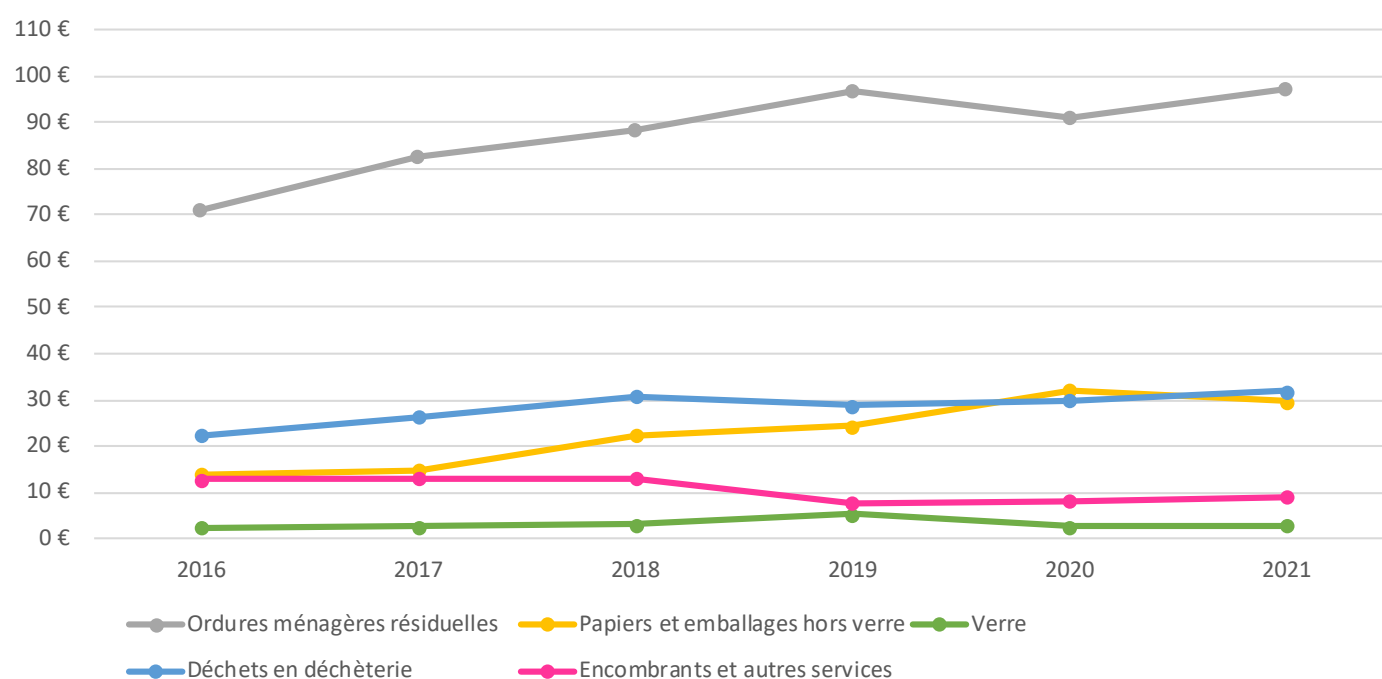
Comparaison des coûts aidés HT/habitant par flux à différents moyennes

5.7 L'EVOLUTION DES COÛTS PAR HABITANT

Coût aidé HT/hab	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Total
2016	71 €	2 €	14 €	22 €	13 €	122 €
2017	82 €	3 €	15 €	26 €	13 €	139 €
2018	88 €	3 €	22 €	31 €	13 €	158 €
2019	97 €	5 €	24 €	29 €	8 €	163 €
2020	91 €	3 €	32 €	30 €	8 €	164 €
2021	97 €	3 €	30 €	32 €	9 €	171 €

- Les coûts aidés par habitant de l'année 2021 reprennent la dynamique d'augmentation.
- En 2021, le coût aidé par habitant des OMR a augmenté de 7% par rapport à 2020, tout comme celui des déchèteries.
- Le coût des papiers et emballages hors verre a été réduit de 8%.

Evolution des coûts aidés HT/hab selon le flux



5.8 SYNTHÈSE DES COÛTS PAR TONNE (HORS GRAVATS)

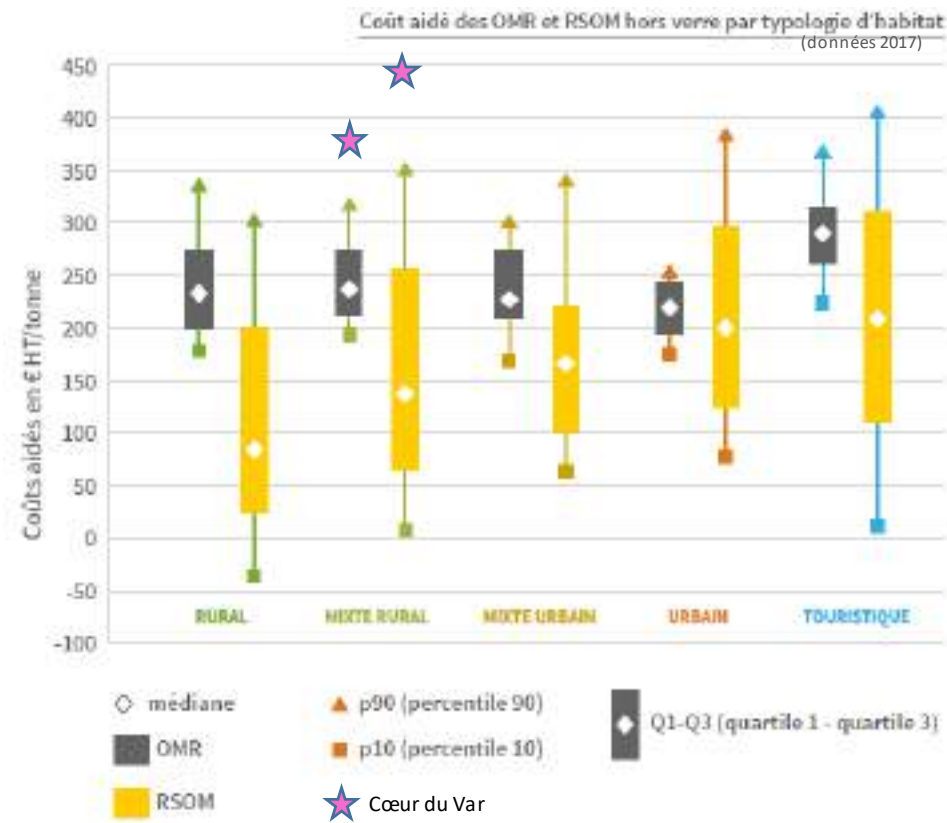
Année 2021 Montants HT / tonne	Flux de déchets						Sous-total TRI	Total	
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Autres services			
Coût complet	375 €	121 €	665 €	221 €	187 €	55 €	303 €	336 €	
Coût technique	373 €	106 €	559 €	210 €	178 €	55 €	271 €	317 €	
Coût partagé	373 €	98 €	436 €	201 €	173 €	1 €	237 €	298 €	
Coût aidé HT	368 €	93 €	415 €	196 €	173 €	-48 €	229 €	292 €	
TVA acquittée	7 €	5 €	31 €	9 €	7 €	4 €	13 €	10 €	
Coût aidé TTC	375 €	98 €	446 €	205 €	180 €	-44 €	242 €	302 €	
Coût aidé TT	375 €	242 €							
Groupement par flux	375 €		242 €						

- Le recyclage des déchets permet toujours de réaliser des économies et les économies réalisées grâce au tri sont de plus en plus importantes :
 - une tonne d'OMR collectée et traitée coûte **375 € TTC** (350 € TTC en 2020)
 - contre **242 € TTC** (264 € TTC en 2020) la tonne recyclée par le biais des déchèteries et de la collecte sélective.



- Les coûts complets totaux par tonne (en € HT) sont **63%** plus élevés que ceux des collectivités de typologie « mixte à dominante rurale ».

5.9 LA COMPARAISON DES COÛTS PAR TONNE (HORS GRAVATS)



- Le graphique ci-dessus présente la dispersion des coûts aidés des collectivités ayant la même typologie d'habitat que la collectivité étudiée.
- Cœur du Var a un coût aidé pour les flux OMR et RSOM hors verre, en €/HT/tonne, au-dessus de la moyenne des collectivités de typologie mixte à dominante rurale et se trouve dans les 10% des collectivités les plus chères.
- Les coûts de traitement, les fréquences de collecte élevées et les tonnages encore importants expliquent ce coût.

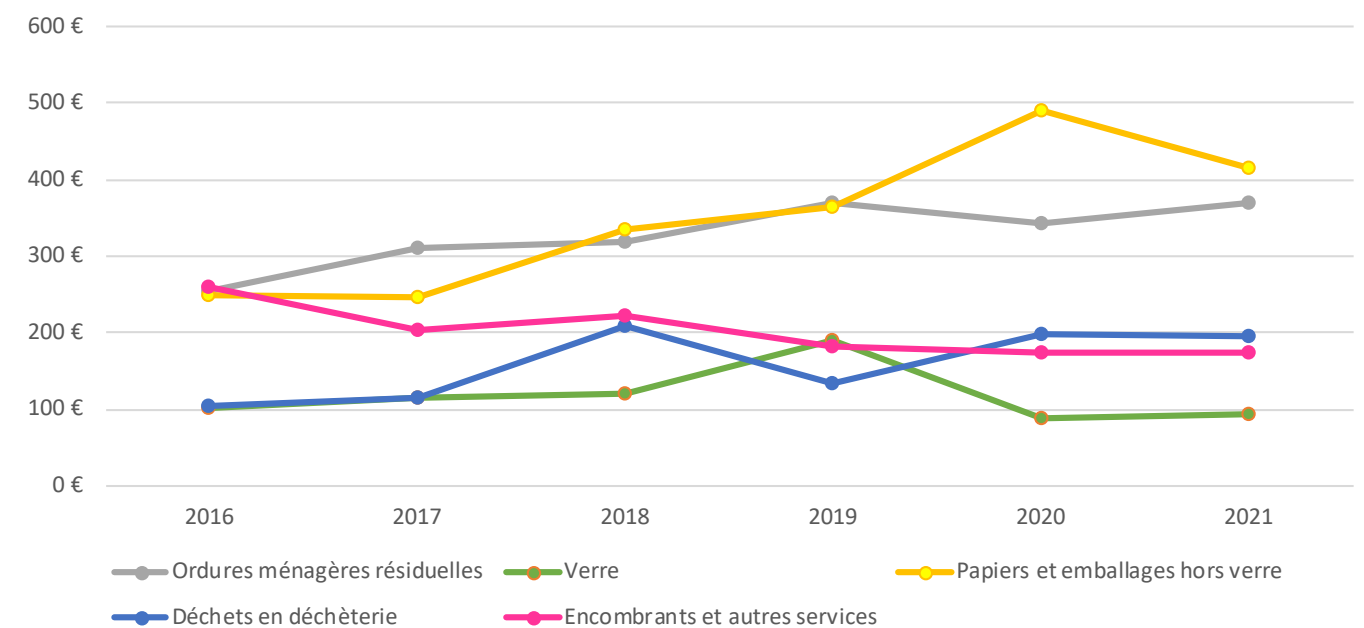


5.10 L'EVOLUTION DES COÛTS PAR TONNE (HORS GRAVATS)

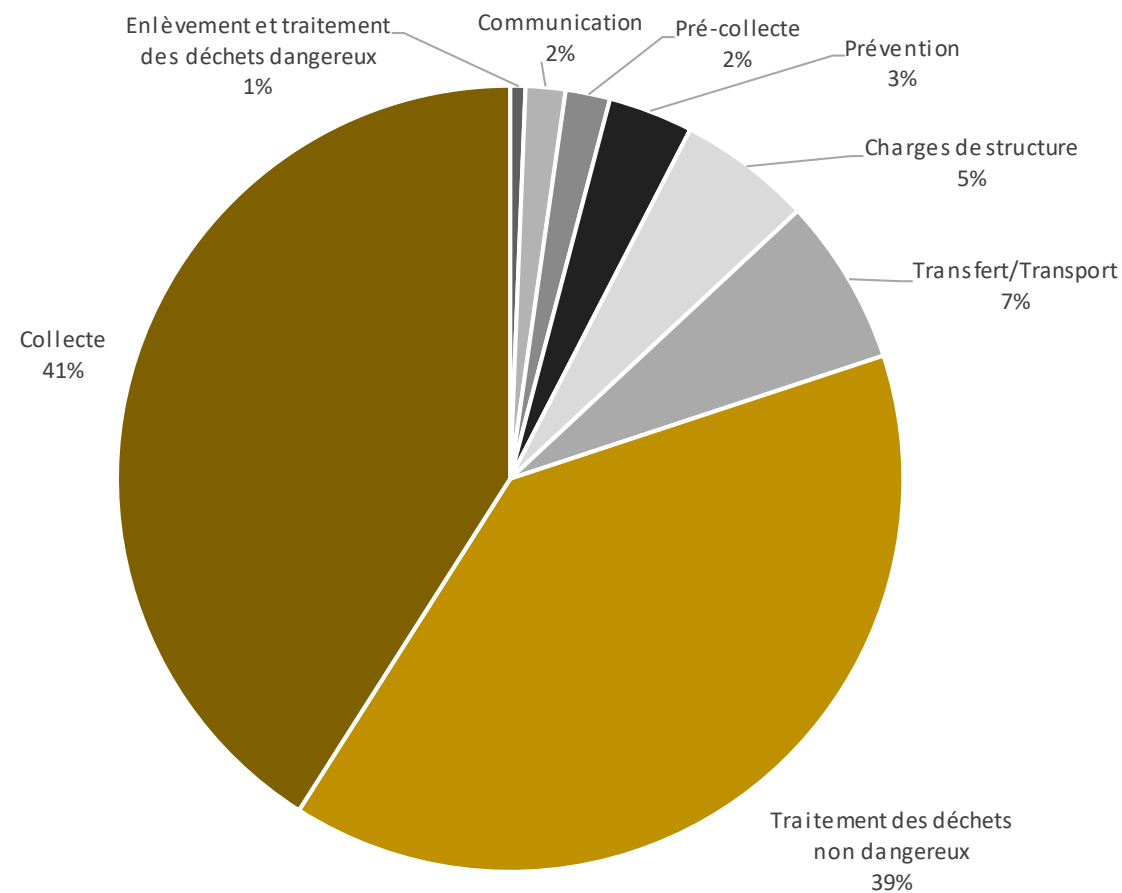
Coût aidé HT/tonne	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers et emballages	Déchets en déchèterie	Encombrants	Total
2016	255 €	102 €	248 €	104 €	258 €	196 €
2017	310 €	114 €	247 €	115 €	203 €	216 €
2018	318 €	119 €	335 €	208 €	223 €	271 €
2019	369 €	190 €	365 €	133 €	183 €	260 €
2020	344 €	89 €	489 €	198 €	173 €	292 €
2021	368 €	93 €	415 €	196 €	173 €	292 €

- Le coût par tonne de Papiers et d'Emballages hors verre en 2021 a diminué de 15% par rapport à 2020.
- Cependant les coûts par tonnes des OMR et des déchets en déchèterie ont augmenté de 7%.

Evolution des coûts aidés HT/tonne selon le flux



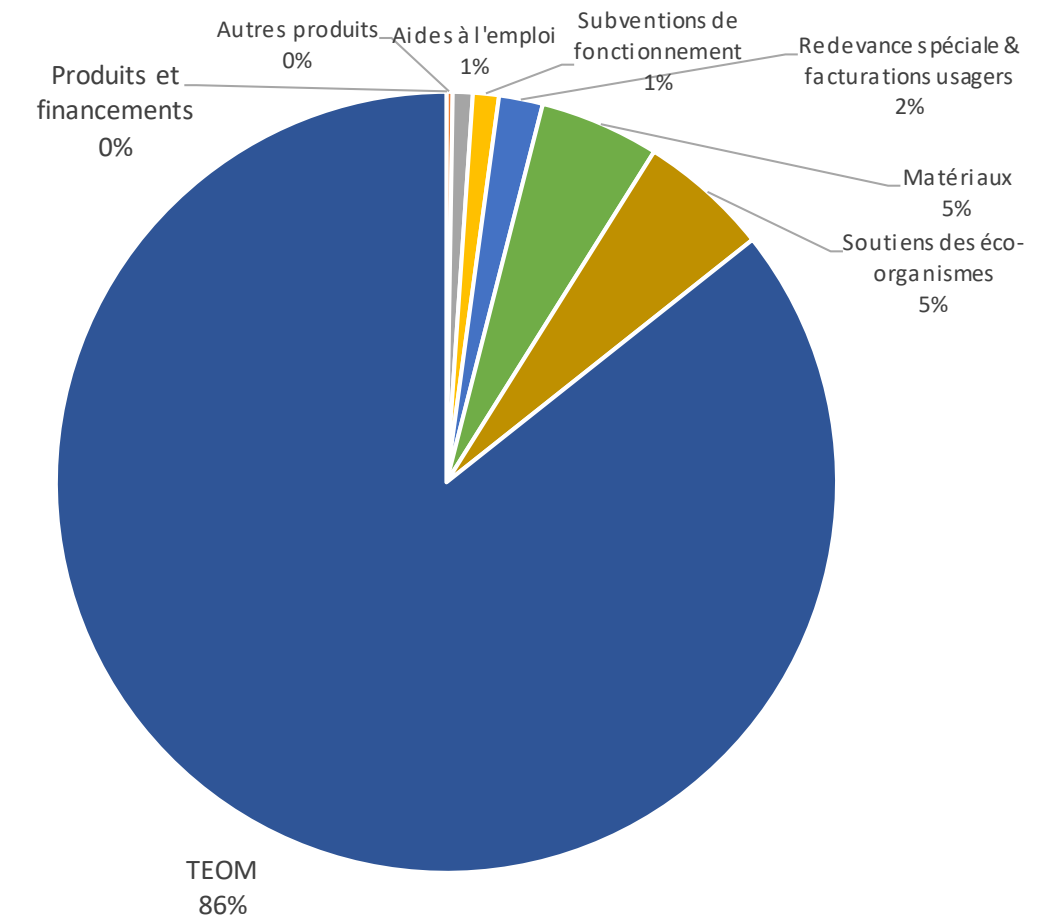
5.11 LES CHARGES DE COLLECTE QUI PÈSENT SUR LE BUDGET



Répartition des charges de gestion des déchets selon le flux

- Les coûts de collecte représentent **41%** des charges soit 5% de moins que l'année 2020.
- La part des coûts de traitement des OMR a quant à elle augmentée de 6% en atteignant **39%** des charges. Ce constat montre notamment l'augmentation des coûts de traitement des OMR.

5.12 LES PRODUITS PROVIENNENT À 86% DE LA TEOM



Répartition des produits de gestion des déchets

- Le financement du service est assuré essentiellement par les ménages (faible contribution des professionnels).
- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) représente **86%** des recettes (contre 87% en 2020). Cette taxe est fiscale et additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Elle n'a pas de rapport direct avec le service rendu, contrairement à la redevance.
 - En 2016, le taux était de 13,71%.
 - En 2018, le taux de TEOM était identique à 2017, à savoir 13,20%.
 - En 2019, le taux a été augmenté afin de supporter le surcoût lié au traitement, il s'élevait à 13,69%.
 - En 2020, le taux a été maintenu à **13,69%**.
 - En 2021, le taux a été augmenté à **14,23%**.
- La collectivité a encaissé un montant de TEOM de **7 821 255 €**.

5.13 LE DÉTAIL DES AIDES PUBLIQUES ET SOUTIENS

Libellé	Tiers	Montant TTC
Subvention Programme économie circulaire	ADEME	44 250,00 €
Subvention Gestion déchets verts	DREAL	18 500,00 €
Subvention Optimisation de la collecte	CITEO EMBALLAGES	26 801,82 €
Soutien Majoration performance	CITEO EMBALLAGES	15 589,69 €
Soutien Emballages	CITEO EMBALLAGES	368 600,00 €
Soutien Papiers	CITEO EMBALLAGES	56 706,30 €
Soutien Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	ECO MOBILIER	36 969,60 €
Soutien Déchets chimiques	ECODDS	4 548,53 €
Soutien Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	OCAD3E	48 040,72 €
Soutien Textiles	ECO TLC	8 612,20 €
Soutien de compensation de TVA pour les investissements	PREFECTURE DU VAR	119 741,59 €
Total		797 093,55 €

Comme le prévoit l'Annexe XIII du Code Général des Collectivités Territoriales, sont détaillés ici les différentes aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets issus de produits relevant des dispositions de l'article L. 541-10 du code de l'environnement.

5.14 LA REDEVANCE SPÉCIALE

- Instaurée depuis 2012 pour les entreprises
- Étendue aux structures publiques en 2014
- Renforcée depuis Septembre 2015
- Mise à jour du contrat en 2020 suite au passage en collecte une fois par semaine excepté les écoles et collèges
- Mise à jour du contrat en 2021 pour les écoles et collèges



BILAN

25 contrats en cours :
1 sortie et 0 entrée

216 025 € encaissés en 2020 (279 200 € en 2019)

1 responsable, 1 agent administratif et 5 agents de prévention chargés du suivi des professionnels

1 402 entreprises ou établissements sensibilisés depuis 2012, dont **129** en 2020, contre 284 en 2019 : sensibilisation, suivi, distribution de bacs, proposition de pistes de valorisation...

6 BILAN

PETITS GESTES, GRAND DÉFI

6.1 DES OBJECTIFS RÉGLEMENTAIRES QUASIMENT ATTEINTS

➤ Le travail mené par le Pôle Valorisation des Déchets permet chaque année de diminuer les tonnages des déchets ménagers et assimilés, et d'augmenter les tonnages triés. Cœur du Var s'inscrit dans une réelle dynamique en amorçant une décroissance de ses DMA et en augmentant la valorisation de ses déchets

Objectifs	Loi / Programme	CCCV 2020	CCCV 2021	Échéance
Mise en place d'une gestion séparée des biodéchets	Directive cadre déchets renforcée par la loi AGECE	33 composteurs partagés installés 2793 composteurs individuels vendus 353 poulaillers vendus	47 composteurs partagés installés 3938 composteurs individuels donnés 604 poulaillers vendus	2023
Réduire de 15% les DMA produits par habitant par rapport à 2010	Loi AGECE	-12%	-1%	2030
Porter à 65% la valorisation matière des déchets non inertes	Loi AGECE	51%	53%	2025
Atteindre 10% de DMA admis en installation de stockage	Loi AGECE	44%	41%	2035
5% des DMA réemploi et préparation à la réutilisation d'ici 2030	Loi AGECE	0%	280 kg	2030
Réduire de 10% les DMA-NI par rapport à 2015 (en masse)	Planification régionale	-11%	-2%	2025

6.2 RAPPEL DES ÉLÉMENTS MARQUANTS DE 2021

- Budget voté avec un taux de TEOM de 14,23%
- Labélisé Territoire « économie circulaire »
- Augmentation de la collecte des emballages
- Une expérimentation de déploiement du tri à la source des biodéchets sur la commune du Thoronet menée avec succès - 821 foyers rencontrés en 4 mois
- Installation de 13 composteurs collectifs
- Distribution de 1 145 composteurs pour les administrés



Prévention + valorisation des déchets = des économies

Des économies sont toujours réalisées grâce à la valorisation des déchets: une tonne d'ordures ménagères résiduelles collectée et traitée coûte 375 € TTC contre 242 € TTC la tonne recyclée.

Toutes les actions de prévention et de réduction des déchets mises en place sur le territoire depuis 2010 ont permis de détourner 48 700 tonnes de l'enfouissement soit 5,4 Millions d'euros de coût évité.

6.3 PERSPECTIVES POUR 2022

- Créer une ressourcerie sur la commune de Pignans;
- Engager la collectivité dans une démarche de tri à la source des biodéchets avec :
 - La distribution de 200 poulaillers ;
 - L'aménagement de 33 sites de compostage collectif ;
 - Le déploiement de 3000 composteurs individuels...
- Mettre en place une véritable politique dissuasive pour lutter contre les dépôts sauvages ;
- Obtenir le label Territoire Engagé Transition Ecologique - Economie circulaire 3ième étoile
- Orienter et renforcer toutes les actions du pôle valorisation des déchets dans une démarche d'économie circulaire pour réduire au maximum les tonnages enfouis ;
- Rechercher des solutions alternatives pour placer la prévention des déchets au cœur des priorités, le meilleur déchet restant celui qu'on ne produit pas (PLPDMA, nouvelle communication, ...).



6.4 GLOSSAIRE

ADEME: L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

BP: budget primitif.

C1: collecte 1 fois par semaine (ordures ménagères ou emballages et papiers).

Cache-bacs: aménagement réalisé autour des bacs pour améliorer l'esthétique. Centre d'enfouissement: Installation où sont enfouis les déchets. Depuis l'obligation de n'enterrer que des déchets ultimes ces centres sont désormais dénommés Centre de Stockage des Déchets Ultimes.

Centre de tri: installation où les déchets issus des collectes sélectives sont triés plus précisément, conditionnés et stockés avant d'être recyclés.

Colonne: dispositif pouvant être aérien ou enterrée permettant de collecter les déchets sur un point déterminé en grande capacité (3 ou 4m³).

Commerce engagé: label déposé par EcoScience Provence, le but étant d'identifier les commerçants inscrits dans une démarche de responsabilité environnementale, favoriser de nouveaux comportements de consommation plus durables et responsables.

Compostage: Processus de transformation (des matières organiques) en compost. Composteur individuel: composteur pour les administrés possédant un jardin. Composteur partagé: composteurs à disposition des habitants n'ayant pas de jardin en centre-ville.

Compta coût: ComptaCoût est une méthode (et non un outil informatique), conçue par l'ADEME, basée sur les principes de la comptabilité analytique. Elle permet d'extraire de la comptabilité publique les charges et les produits relatifs aux déchets et de les classer de manière à renseigner plus facilement la matrice des coûts.

Déchet d'Équipement Électrique et Electronique (DEEE): Un DEEE est un déchet d'équipement électrique et électronique. C'est un équipement hors d'usage qui fonctionne sur secteur ou bien avec des piles ou batteries. Il peut être ménager ou professionnel.

Déchèterie: Espace clos dans lequel les particuliers viennent déposer tous les déchets qui ne sont pas collectés de façon classique: déchets encombrants, produits toxiques, inflammables, polluants, déchets verts, gravats, ferrailles... Les déchets sont ensuite acheminés, selon leur nature, vers les filières de valorisation adaptées.

Déchets Ménagers Assimilés (DMA): Les déchets ménagers et assimilés regroupent: les ordures ménagères résiduelles, les

déchets ménagers collectés séparément (collectes sélectives), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie.

Economie circulaire: L'économie circulaire vise à changer de paradigme par rapport à l'économie dite linéaire, en limitant le gaspillage des ressources et l'impact environnemental, et en augmentant l'efficacité à tous les stades de l'économie des produits.

Encombrants: Déchets provenant de l'activité domestique des ménages qui, en raison de leur volume ou de leur poids, ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier. Il s'agit le plus souvent de déchets occasionnels.

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA): Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour objet la compensation par l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux, de la TVA acquittée sur leurs investissements, sur la base d'un taux forfaitaire.

Fréquence de collecte: Nombre de ramassages hebdomadaires des déchets (en ordures ménagères ou tri sélectif)

INSEE: L'Institut national de la statistique et des études économiques collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises

Loi AGEC: La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 entend accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat.

Loi LTECV: La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) vise à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

Matrice des coûts: La matrice des coûts est un cadre de présentation des coûts du service public de gestion des déchets élaboré par l'ADEME en collaboration avec ses partenaires locaux. La matrice est alimentée par des données comptables.

Ordures Ménagères Résiduelles (OMR): Désigne la part des déchets qui restent après les collectes sélectives. Cette fraction de déchets est parfois appelée poubelle grise.

Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA): L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés

est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, et est une condition essentielle à la mise en œuvre d'une démarche territoriale d'économie circulaire. Les collectivités doivent œuvrer pour réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant à horizon 2020.

Point collectif (PC): rassemblement de bacs 660 litres pour les habitations qui ne peuvent pas avoir de bacs individuels.

Point d'Apport Volontaire (PAV): point composé de colonnes aériennes ou enterrées.

Point sensible: point collectif qui rencontre des difficultés (présences de dépôts sauvages, encombrants...)

Porte à porte (PAP): action faite par les agents de prévention pour rencontrer tous les habitants d'un quartier.

Recyclables secs des ordures ménagères (RSOM): hors verre en l'occurrence le papier et les emballages.

Redevance Spéciale (RS): Pour les producteurs de déchets non ménagers (entreprises ou administrations), la redevance spéciale correspond à une rémunération du service public rendu par la collectivité (collecte et traitement)

Soutien au Développement Durable (SDD): Soutien proposé aux collectivités locales dans le cadre du Barème E d'Eco-Emballages, se traduit par la définition de 9 cibles pour un développement durable de la filière emballages ménagers, répartis sur les trois axes du développement durable: économique, environnemental et social.

SINOE: outil d'analyse destiné aux collectivités afin de les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et améliorer leur service.

Taux de valorisation: Un Taux de valorisation globale correspond au rapport entre la quantité de déchets valorisés (matière ou énergie) et la quantité totale des déchets générés.

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM): il s'agit de la taxe prélevée par la collectivité auprès des ménages, calculée en fonction de la surface bâtie et non en fonction du service rendu de ramassage des OM. La Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est destinée au financement de la collecte et du traitement (tri, incinération, enfouissement, valorisation matière, etc.) des OM. C'est une charge locative pouvant être récupérée de plein droit par le propriétaire sur le locataire.

Tri sélectif: Le tri sélectif consiste à trier et à récupérer les déchets selon leur nature: métaux, papier, verre, organique...pour faciliter leur recyclage.



Communauté de Communes Cœur du Var
Pôle Valorisation des déchets
EcoSite Cœur du Var
1266 chemin Henri Julien
83590 Gonfaron

Tél. : 04 94 39 44 90
Fax : 04 94 39 44 99
info-dechets@coeurduvar.com
www.letriacoeur.fr